

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |

LA ROMANCE DU SAULE.

I

L'ERMITAGE VERT.

Le sommet de la Dôle dans le Jura, est peut-être le plus admirable panorama de l'Europe.

Du côté de la France, le regard va se perdre dans les profondeurs de l'antique Bourgogne. L'âme se sent faible devant un si vaste espace. Du côté de la Suisse, l'œil émerveillé s'immobilise, l'imagination saisie se recueille, et le voyageur le plus étranger aux sensations extantiques, se demande s'il est réellement réveillé. Quelle fée toute puissante, en effet, si ce n'est la fée des rêves, réussirait jamais à tirer des froides entrailles de la terre un si splendide, un si enivrant spectacle ? Quelle autre main que la main d'un enchanteur pourrait ainsi allier, dans une œuvre géante, la grâce et l'horreur, le sourire et l'effroi, le désordre et l'harmonie ? Qui donc, si ce n'est un de ces génies occultes auxquels la superstition des peuples du Nord prête un pouvoir sans bornes, aurait su tirer du chaos le plus affreux et le plus terrible, ce paradis terrestre tout constellé de fleurs, tout ruisselant de lumière et projetant son ombre gigantesque sur la surface d'un lac plus bleu que le saphir ? Et pourtant ni la fée ni l'enchanteur n'ont passé par là. Dieu seul a fait un signe, et l'ineffable merveille a surgi du néant.

Quelle différence entre la montagne dont l'aspect nous confond à cette heure, et la mer, cette autre merveille de la création ! La mer, c'est l'immensité de l'espace, comme l'éternité est l'immensité du temps ; c'est le gémissement prolongé de la nature ; on dirait la voix du tombeau. Il est difficile de regarder longtemps la mer sans que les larmes viennent aux yeux ; il est impossible de l'entendre mugir sans penser à la mort. La montagne, au contraire,

c'est la vie avec tous ses accidents pittoresques, bizarres, inattendus. C'est à la fois la joie et la tristesse, le désordre et la régularité, l'agitation et le calme.

Si on peut la comparer à un monstre dont les mille gueules béantes sont toujours prêtes à vous engloutir, elle ressemble aussi à une sirène dont l'accent mélodieux vous attire à travers des sentiers parfumés de fleurs. Elle n'a pas un torrent qui ne soit ombragé d'une forêt, pas un précipice près duquel ne sourie quelque verte oasis. Tous ces beaux palais de porphyre qu'on nous donnait comme des débris de la riche Memphis ou de l'antique Sidonie, toutes ces merveilles sculpturales auxquelles nous voulions bien croire sur la foi des légendes, ces jardins éblouissants dont nous rêvions, esprits jeunes et ardents, pour en avoir lu la description dans le Tasse ou dans l'Arioste, toutes ces splendeurs que la gravure et les livres nous montraient comme les visions d'un sommeil heureux, les voilà, elles existent, elles parlent à nos oreilles, à nos yeux, à notre âme, et, cette fois, elles nous apparaissent dans tout l'éclat majestueux de la réalité. C'est là que nous trouvons la mélodie des bruits terrestres, les longs silences de la solitude, l'harmonie des teintes et des lignes, tout ce qui détache l'homme de la terre et le fait songer au ciel !

A cet aspect magique et devant le déploiement majestueux des beautés de la montagne, le cœur s'épanouit, l'âme s'exalte. On admire, on rêve, on est heureux.

Le lecteur nous pardonnera ce début un peu solennel, surtout s'il lui a été donné, comme à nous, de contempler par un temps clair, la sublime perspective qu'on découvre du haut de la Dôle. S'il ne l'a pas vue, et que notre admiration ait pour effet d'exciter sa curiosité, non seulement nous comptons sur son pardon, mais encore sur sa reconnaissance. Cette description n'est point d'ailleurs étrangère à notre sujet, puisque la maison du docteur Fortier où se passe cette histoire, et qu'on connaissait à dix lieues à la ronde sous le nom de *l'Ermitage vert*, était située sur celui des deux versants de la Dôle qui regarde le lac de Genève.

C'était une construction carrée ornée de persiennes dont la nuance se confondait avec celle des arbres régulièrement alignés qui l'entouraient, ce qui lui avait valu le baptême indiqué plus haut. L'architecte en avait si bien choisi l'emplacement, qu'elle faisait face aux rayons paisibles du soleil levant, tandis qu'un rocher de forme conique et garni à sa base de plantes alpestres, la protégeait contre les énervantes ardeurs du midi.

On arrivait au rez-de-chaussée par cinq marches de granit ; et un escalier tournant, pratiqué au milieu même du bâtiment, con-

duisait d'abord à deux étages dont la distribution, absolument uniforme, consistait en un long couloir bien parqueté et encore mieux ciré dans lequel donnaient les portes des cellules autrefois destinées aux malades. Nous disons : autrefois ; car alors M. Fortier n'exerçait plus, à moins que ce ne fût en amateur et pour le compte de ses intimes ou des pauvres du voisinage. C'était d'ailleurs un savant dans toute la force du terme, dont la santé s'était usée sur les livres, et qui savait par cœur Hippocrate, Celse et Galien. En dehors de la médecine, à laquelle il avait voué toutes ses études, tous ses loisirs, toutes ses pensées, rien au monde ne lui paraissait digne d'une sérieuse attention. Les arts n'étaient pour lui que des frivolités maussades, pour lesquelles il professait l'indifférence la plus absolue.

Pendant le court séjour qu'il avait fait à Paris, il n'était jamais allé à l'Opéra sans dormir, et au salon sans emporter sur lui quelque traité sur les rhumatismes ou la goutte, qu'il lisait au lieu de regarder les tableaux. Nous ne jurerions pas qu'il connut de nom Raphaël, Corneille et Mozart... Mais à coup sûr il n'avait jamais entendu parler de Décamps, de Jouffroy, de Victor Hugo et de Meyerbeer. Il vivait tout entier dans le passé, dans ses dictionnaires, dans ses recherches minutieuses sur la nature de l'homme, et sa joie principale consistait dans le travail quotidien que lui donnaient les deux ou trois douzaines de sociétés savantes dont il était membre correspondant et auxquelles chaque mois il adressait de volumineux rapports sur les questions mises à l'ordre du jour par les diverses académies de l'Europe.

Pour compléter la description de l'Ermitage vert, il nous reste à dire que l'étage supérieur formait deux logements distincts, dont l'un était occupé par le docteur et l'autre par sa fille Juliette. Le tout enfin était couronné d'un belvédère à la coupe chinoise, d'où l'on apercevait, quand le brouillard s'était retiré de la vallée, cette longue chaîne des Alpes qui s'étend depuis le Dauphiné jusqu'au Saint-Gothard, ces colossales dentelures du Valais, d'où s'échappe le Rhône, le Mont-Blanc, dont la tête neigeuse se cache dans la gaze transparente d'un voile éternel, et cet immense miroir où semble se refléter l'azur céleste et qu'on appelle le Léman.

M. Fortier, à l'instant où commence cette histoire, c'est-à-dire au mois de juillet 1840, et en plein midi, était fort sérieusement occupé à dépouiller sa correspondance. Il venait de parcourir vivement deux ou trois lettres, non sans s'être interrompu autant de fois pour essuyer le verre bleuâtre de ses lunettes, lorsqu'on frappa doucement à sa porte.

—Entrez, dit-il.

Et la porte s'ouvrit pour livrer passage à un homme de trente-huit à quarante ans, rose, frais, l'œil clair, de taille moyenne et d'un embonpoint raisonnable.

—Eh ! c'est ce cher Dubourg, dit M. Fortier en tendant la main au nouveau venu.

Puis il se remit à frotter ses lunettes et à briser de nouveaux cachets.

—J'ai à vous parler, dit avec une certaine timidité l'homme qu'on venait d'appeler Dubourg.

—A ton aise, mon bon ami, à ton aise. Tu sais que je fais deux choses à la fois sans le moindre inconvénient. César et Napoléon n'ont pas emporté ce secret là tout entier avec eux. Tu dis donc ?...

—Je dis que ça ne peut pas durer longtemps comme ça.

—Quoi donc ?

—Et qu'il faut en finir.

—Ah ! mon Dieu, tu m'effraies, dit M. Fortier, en poursuivant tranquillement la lecture de sa correspondance.

—Et que si cela continue...

—Après ?

—Je me porterai aux extrémités les plus violentes.

—Prends garde. Propension à l'obésité, teint rouge, cou rentré dans les épaules, la colère ne te vaut rien.

—Eh bien ! je m'en irai.

—Halte-là ! T'en aller ! fit M. Fortier en jetant brusquement sur son bureau la lettre qu'il tenait à la main. Toi, le vrai médecin, l'unique sauveur de ma fille ! t'en aller... pour la faire mourir de chagrin, n'est-ce pas ?

—Votre fille ! votre fille ! c'est précisément d'elle que je veux vous entretenir.

—Chère enfant ! un trésor qui a été le mien jusqu'à présent, et qui sera bientôt le tien, indigne que tu es. Plains-toi donc !

—Je ne me plains pas, dit Dubourg, seulement je suis contrarié...

—De la voir souffrir encore ? Il est vrai que ses accès de tristesse et d'abattement n'ont pas encore tout-à-fait disparu. Mais tranquillise-toi et fie-toi à mon expérience. Il y a du mieux... beaucoup de mieux.

—Je ne le nie pas.

—Parbleu ! autant vaudrait nier le soleil en plein midi !

—Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit : voulez-vous me permettre trois questions ?

—Quatre, si tu veux.

—Suis-je le futur mari de Mlle Juliette ?

—Belle demande !

—Et à ce titre, ai-je quelque droit sur elle ?

—Tous ceux que l'honneur et les convenances autorisent.

—Et au nombre de ces droits, m'est-il permis de compter celui de lui faire la cour ?

—Je n'y vois pas d'inconvénient.

—Ou tout au moins une déclaration ?

—Cela va sans dire.

—Eh bien ! depuis plus de quinze jours que je suis locataire de cette maison, et locataire aussi assidu que si j'y avais contracté bail et loyer, je guette l'occasion favorable de consulter directement Mlle Juliette sur ses dispositions à mon égard...

—Et cette occasion ? dit M. Fortier.

—M'échappe sans cesse.

—C'est que tu n'es pas adroit, mon bon ami, mais, après tout, que t'importe ? à ta place, moi, sûr de ton affaire comme tu l'es, je laisserais aller les choses et ne m'inquiéteraient de rien.

—Ne m'inquiéter de rien ! c'est aisé à dire... Mais ce jeune homme... ce M. de Ferrières...

—Ah ! bon ! bon ! interrompit M. Fortier. Toujours la même histoire ! C'est, de compte fait, la quatrième fois depuis deux jours que tu me romps la tête de cette chanson ridicule. Soir et matin, c'est trop ? Mais voilà... monsieur est jaloux... la belle affaire ! Jaloux d'un pauvre jeune homme que j'accueille sur sa recommandation, qu'il m'amène ici lui-même, battant la campagne, grelottant la fièvre et regardant en face sa mère sans la reconnaître. Voilà un concurrent bien redoutable ! Ah ! disons tout : Il est vrai qu'à sa vue, Juliette n'a point dissimulé un mouvement de pitié et de sympathie... C'est là le crime ! Te plairait-il mieux qu'elle fût demeurée froide et indifférente devant ce spectacle navrant d'un malheureux menacé, si je n'y mettais ordre, de mourir peut-être dans les vingt-quatre heures... Je ne l'ai pas élevée ainsi, monsieur mon gendre futur, entendez-vous ? et je préférerais lui voir tous les défauts du monde qu'un mauvais cœur.

—Je trouve cela parfaitement juste, dit Dubourg d'un air pénétré, et je ne prétends point...

—Mon Dieu, je sais... tu t'offusques parce qu'à certaines heures de la journée, dans le parc, au salon, Juliette prête son bras à un spectre qui la regarde sans la voir, à une statue qui l'écoute sans l'entendre ! Pardieu ? l'agréable corvée que voilà pour exciter ton envie. On dirait que tu as oublié dans quelles circonstances...

—Je n'ai rien oublié, dit Dubourg ébranlé. Mlle Juliette remplit

un rôle pénible. Elle se dévoue, et je trouve même que c'est d'un excellent augure pour moi... Car enfin, plus tard, je puis être malade... et alors... je sais tout cela... mais en définitive, M. de Ferrières est jeune, bien fait, intéressant... dame, écoutez donc, moi j'ai peur. On ne guérit pas de ça.

—C'est-à-dire que tu es modeste. Eh bien ! mon ami, tu as tort. Sans doute, tu n'as rien d'un joli garçon, c'est vrai ; tu es même très laid, à mon avis. Mais tu as de la santé, de l'embonpoint, des couleurs, toutes choses qui me déplairaient souverainement, si j'étais femme, je ne te le cache pas, mais qui sont du goût de ma fille... Que demandes-tu de plus ? Tu me diras que c'est étonnant, rien de plus juste, que c'est monstrueux, d'accord !... Nonobstant cela, elle t'aime... oui, vraiment ! Le doute ne m'est pas possible quand je reprends les choses à leur origine, et que je les étudie avec attention. Depuis plus de trois mois, je remarquais en elle tous les signes d'une maladie de langueur, je l'entourais de soins, de distractions, rien n'e réussissait. Tout-à-coup et par le plus grand des hasards, tu m'écris pour me prier de recevoir chez moi un malade de distinction, M. le comte de Ferrières. Tu ne le connais pas, me dis-tu, mais c'est le fils d'une des plus riches clientes de ton patron, et pour être agréable à ce dernier, tu te charges de l'amener toi-même à mon ermitage. Je fais part de ta lettre à ma fille... pendant qu'elle m'écoute, je remarque en elle une émotion singulière... J'en tire immédiatement des conséquences d'une exactitude rigoureuse. Elle ne connaît pas le comte ; le comte est donc étranger à ce qu'elle a pu ressentir à la lecture de cette lettre, fort insignifiante d'ailleurs par elle-même. Mais aussitôt, je me rappelle qu'il y a un an, tu l'as demandée en mariage, qu'elle l'a su, et que je t'ai répondu alors, sous je ne sais quel prétexte, par je ne sais quelle fin de non recevoir. C'est pour moi un trait de lumière... Je mets ma raison à la disposition de ton protégé et de toi-même, et je te fais adroitement remarquer que voici bientôt les vacances et que ton séjour chez moi pourrait bien favoriser la reprise d'un ancien projet dont tu n'as sans doute pas perdu le souvenir. Tu me comprends à demi-mot, tu quittes Genève, tu viens, et j'ai la satisfaction de voir que je ne me suis pas trompé ; que tels étaient bien les motifs secrets de la tristesse de Juliette, qu'elle est on ne peut mieux disposée à entrer dans mes vues, et qu'elle t'aime à ce point qu'après la révolution instantanée produite chez elle par la seule idée de te voir, ton arrivée lui a rendu sa fraîcheur, sa vivacité, peut-être la vie.

Dubourg se rengorgea.

—Eh ! mon Dieu ! tu comprends bien que je ne dirais pas cela à

un muguet, à un éventé, à un homme capable de faire trophée de la sensibilité d'une femme. Mais à toi, gros garçon sans prétention, clerk de notaire depuis les pieds jusqu'à la tête, et réglé comme un papier de musique, je puis confier cela sans craindre de te mettre l'incendie au cerveau, et convaincu que ce sera pour toi une raison de plus de te consacrer exclusivement au bonheur de ma fille. Après de telles déclarations, après de tels symptômes, astu encore quelques prétentions à faire valoir, quelque nouveau souhait à former ? Je te préviens que je te trouve insatiable.

—Mais non, mais non, dit Dubourg dont la fibre orgueilleuse avait doucement vibré aux assurances si formelles du docteur, je disais seulement...

L'incrédulité tenace de Dubourg eût, à coup sûr, été cause d'une recrudescence de discussion vraiment inquiétante pour la patience de M. Fortier, si on ne fut venu lui annoncer subitement qu'une chaise de poste entrait en ce moment dans la cour et qu'on avait cru y reconnaître Mme de Ferrières.

—Mme de Ferrières ! répéta le docteur avec un cri de joie, priez-la de m'attendre; je descends.

Puis, s'adressant à Dubourg :

—Tiens, mon bon ami, pendant que je vais révéler à la pauvre mère les tristes conséquences de la maladie de son fils, fais-moi donc le plaisir d'achever le dépouillement de ma correspondance, et de m'indiquer, par un mot ou deux écrits, au coin de chaque lettre, l'objet dont il est question. Tu ne m'en veux pas de mettre ton zèle à l'épreuve, n'est-il pas vrai ? Ah ! c'est que, vois-tu, je te considère déjà comme de la famille, moi.

Après quoi, ayant mis ses lunettes dans sa poche, il descendit l'escalier en disant :

—Un gendre précieux que j'aurai là, sans doute ce n'est pas un de ces beaux d'opéra-comique qui font tourner la cervelle à toutes les femmes ou qui la perdent eux-mêmes pour une amourette contrariée comme ce pauvre M. de Ferrières que j'ai juré de guérir et que je guérirai, ou le diable m'emporte ! mais c'est un brave garçon, fortement constitué, entendant bien son état, et qui possède, à ce qui paraît, des qualités dont une femme sent mieux que moi le prix... Pardieu, l'effet qu'il a produit sur Juliette a quelque chose de miraculeux, d'inouï !... Au reste, on a bien raison de le dire, l'amour est aveugle ; c'est vieux comme les rues, mais c'est toujours vrai.

En achevant cette réflexion passablement philosophique, M. Fortier ouvrit la porte du salon d'attente et se trouva en face de Mme la marquise de Ferrières.

II.

UNE IDÉE DE MÉDECIN.

Madame la marquise de Ferrières était une personne de cinquante ans environ, élancée, pâle, l'air grand et fier, les yeux bien fendus, veloutés et encore pleins d'un feu sous lequel on aurait volontiers soupçonné la jeunesse, n'eussent été les rides indiscreètes qui en plissaient les extrémités et qui révélaient un âge qu'elle essayait de dissimuler, moins peut-être par coquetterie féminine que par une sorte de dernier hommage à la faiblesse de la femme et aux exigences du monde. Type accompli de l'aristocratie française, cette fleur rare que tant de jalousies déchainées s'efforcent vainement de flétrir ; elle réunissait dans son maintien la noblesse et la simplicité, alliance symbolique qu'il n'est donné qu'au petit nombre de réaliser, et qui brille presque toujours par son absence sur l'écusson des parvenus.

A cette fierté de femme, à cette dignité qui était le caractère distinctif de sa personne, se joignait alors une émotion des plus vives.

Elle n'eut pas plutôt aperçu M. Fortier, qu'elle quitta le canapé où elle s'était assise pour l'attendre et vint droit à lui.

— Mon Dieu ! docteur, votre lettre m'a tout effrayée ; mon Edouard va-t-il donc plus mal ? oh ! répondez, répondez ! qu'y a-t-il ?

— Il y a, madame, répondit M. Fortier, sans perdre de temps en politesses inutiles, il y a que ce que je craignais est arrivé. Cette fièvre cérébrale, avec laquelle vous m'avez laissé aux prises en partant, n'a cessé de faire des progrès terribles. Un instant, je l'avoue, j'ai craint un épanchement et vous n'ignorez pas quel est le terme habituel de ces sortes de crises...

— Oh ! mon Dieu !

— Grâce au ciel, la violence des remèdes a triomphé de l'excès du mal. Nous avons sauvé la vie de votre fils, madame la marquise... et il est aujourd'hui hors de danger. Mais il me reste à vous apprendre...

Ici le docteur hésita.

— Je ne vous comprends pas, monsieur, la vie de mon fils ! n'est-ce pas tout ce que je demande ?... s'il vit, s'il respire, est-ce que tout n'est pas sauvé ?

— Je voudrais pouvoir vous présenter la chose sous ce point de vue rassurant... malheureusement, une complication inattendue...

— Si vous avez pitié de moi, docteur, expliquez-vous !

—Eh bien, madame, il s'est manifesté à la suite des diverses phases de l'affection cérébrale de M. le comte Edouard, un accident qui n'est pas rare chez les malades dont les organes ont été, comme dans l'espèce qui nous occupe, fortement et douloureusement surexcités... pour tout vous dire en un mot, j'ai eu le chagrin de constater que sa raison...

—Fou ! il est devenu fou ! s'écria la marquise dont les mains jointes se tordirent de désespoir.

—L'expression est peut-être un peu forte, observa le docteur pour atténuer l'effet de ce coup terrible ; mais le fait est qu'il n'a plus la tête à lui.

—Mon Dieu ! mon Dieu ! murmura la marquise en sanglotant. Mon fils ! mon pauvre Edouard, fou ! mais comment s'est déclaré cet horrible mal... cela n'est pas venu sans transition, sans quelques signes avant-coureurs qui aient pu vous indiquer au moins la voie à suivre pour arriver au soulagement de mon cher enfant, à sa guérison peut-être.

—Madame, répondit le docteur après un court silence, je me flatte, en tant que médecin, d'avoir les yeux bons et le coup d'œil juste ! Oui, j'ai saisi dans le cours de la maladie de M. le comte, tous les indices nécessaires pour me guider dans le choix du traitement le meilleur et le plus rationnel. Oui, j'ai plongé le regard dans cette pauvre âme tourmentée, laquelle, je vous l'assure, madame la marquise, souffrait beaucoup plus que le corps où elle loge, et dont la fièvre, si elle n'eût été compliquée d'une douleur morale, eût cédé à l'action de la thérapeutique ordinaire. Oui, j'ai espéré, et j'espère encore sa guérison ; mais je dois vous le confesser ici, pour parvenir à un but si chèrement désiré, par vous, plus que par tout autre, madame la marquise, j'ai dû employer des moyens qui peut-être n'obtiendront pas toute votre approbation.

Les yeux de la marquise s'ouvrirent clairs et grands. Une larme y brillait en même temps que l'expression d'une vive surprise. D'un geste pressant, elle supplia le docteur de la tirer d'incertitude.

—Mon Dieu, madame la marquise, rien n'est plus simple. Il y a trois semaines, je n'avais pas l'honneur de vous connaître, et j'ai quelque peine à rappeler les tristes circonstances qui m'ont valu cette insigne faveur. Il le faut cependant pour expliquer les faits et justifier ma conduite. Je vivais ici, ayant à peu près renoncé à l'exercice actif de la médecine, puisqu'en effet voilà près de dix-huit mois que je n'ai pas entrepris un seul traitement dans cette maison, et assez vivement préoccupé d'ailleurs d'une mission des

plus curieuse qu'une société scientifique est sur le point d'accomplir en Egypte, et à laquelle le gouvernement, confiant en mes faibles lumières, avait exprimé l'intention de m'adjoindre en qualité de président. La chose valait qu'on y prit garde, et, faut-il le dire, malgré mon âge, malgré les soins que je devais, et comme médecin et comme père, à ma fille, depuis quelque temps un peu souffrante, malgré ces raisons qui, vous le voyez, avaient bien leur importance, l'enthousiasme de la science était sur le point de l'emporter, j'allais céder aux instances dont j'étais l'objet, lorsque tout-à-coup une lettre vint modifier tous mes projets, changer toutes mes batteries.

—Une lettre de M. Dubourg, insinua la marquise, que ces longs détails mettaient déjà au supplice.

—Premier clerc de M. Husson, votre notaire ; précisément feu Dubourg était mon meilleur ami ; son fils est pour moi un enfant d'adoption. Je ne sais guère rien lui refuser ; à telle enseigne même qu'il sera bientôt mon gendre. Mais il n'est pas question de cela. Il m'écrit donc, me parle de monsieur votre fils, de vos inquiétudes, de la gloire qu'il y aurait pour moi à entreprendre une cure devant laquelle est venue échouer misérablement une consultation des plus grosses têtes de la faculté ; il m'interpelle au nom de l'humanité, s'en prend à mon cœur lui-même...

—Et vous consentez, dit Mme de Ferrières, espérant ainsi raccourcir cette nouvelle période, à recevoir ici mon pauvre Edouard, que nous vous amenons, M. Dubourg et moi, et près duquel je serais certainement restée, si une affaire des plus graves, et où ses intérêts mêmes sont en jeu, ne m'avait rappelé précipitamment à Paris.

—Tout ceci, reprit le docteur, est parfaitement exact. Nous voici donc au moment où vous me laissâtes, madame la marquise, seul vis-à-vis de M. votre fils, ayant à étudier une sorte de souffrance sourde, continue, sans symptômes absolument visibles, et échappant de toutes parts à l'analyse, ne possédant que des données fort incomplètes sur son tempérament, et ne sachant de son passé que ce que vous m'en avez pu dire dans une entrevue de deux heures. Vous ne m'avez d'ailleurs raconté que les faits qui pouvaient avoir quelque rapport avec son état actuel, à savoir le projet que vous aviez formé pour son établissement avec la fille de lord Styndath, un des plus riches propriétaires fonciers de la Grande-Bretagne, son séjour de plusieurs mois à Valence, en Dauphiné, son fol amour pour Mlle Fanny Duval, fille d'un négociant de la Guillotière, un premier consentement arraché à votre faiblesse par ses supplications réitérées, puis enfin la rupture de

ce mariage accomplie par vous-même, le jour de la signature du contrat...

—Après de nouveaux renseignements pris avec vivacité, et qui étaient loin de lui être favorables.

—Je m'en souviens. Mais je ne prends parti, moi, ni pour Mlle Fanny Duval, la préférée de votre fils, ni miss Mary Styndath, votre préférée à vous.

Mme de Ferrières fit un petit mouvement d'impatience, tira de son sein un papier plié et parut vouloir interrompre une seconde fois le docteur.

—Permettez, madame la marquise, vous êtes mère et je répète que je n'ai ni le droit ni l'envie de contrôler l'usage que vous avez cru devoir faire de votre autorité. A coup sûr, les mêmes raisons qui engageaient M. Duval à désirer cette union, vous faisaient une loi de n'y point consentir.

—Mais, docteur.

—Non, vous dis-je, je comprends vos scrupules. A la vérité, M. Duval est un riche fabricant de Lyon et cela est on ne peut plus honorable, sans doute ; mais M. le comte, votre fils, est le dernier rejeton de la vieille maison de Ferrières qui ne s'est jamais mésalliée, et cela vaut qu'on y réfléchisse. Il y a du pour et du contre. M. Duval pouvait bien ne pas avoir tout à fait tort, mais je ne mets pas en doute que vous n'eussiez vous-même parfaitement raison. Comme homme, je n'avais pas le plus petit mot à dire ; comme philosophe, je n'entends rien à ces sortes de questions ; mais comme médecin, c'est différent, et les choses ont pris une tournure telle, madame la marquise, que sans vous consulter, au risque même de m'attirer votre mécontentement, votre colère, je me suis décidé à n'écouter que ma conscience et j'ai agi.

—Mais enfin, qu'avez-vous fait ?

—L'état de M. le comte de Ferrières empirait avec une rapidité effrayante. La fièvre ne le quittait plus et le délire revenait à heure fixe. Au milieu de ce délire, pendant lequel des cris confus et inintelligibles sortaient de sa poitrine, je distinguai une parole... je me trompe... un nom... le seul sans doute que ses lèvres pussent articuler... celui de Fanny !

—Toujours Fanny ! s'écria la marquise oppressée.

—Comme dans toutes les sciences conjecturales, madame la marquise, il y a en médecine des mots qui sauvent. Celui-ci fut le talisman qui me guida dans la voie obscure où j'étais engagé. Dès ce jour, je ne cessai d'agir sur le malade par le charme tout-puissant qu'il m'avait désigné lui-même. Je lui glissais ce nom

dans l'oreille, je le lui montrais écrit, je le versais par tous les ports dans son intelligence et dans son cœur.

—Qu'avez-vous fait ?

—De l'homœopathie, madame la marquise, de l'homœopathie pure... et, en vingt-quatre heures, le sommeil revint, et après quelques jours d'un calme toujours plus rassurant, il voulut se lever... se lever !... Comprenez-vous cela... se lever !... moi qui le croyais mort.

Le visage de la marquise s'éclaircit.

—Et ses jambes remplissaient assez bien leur office, poursuivit M. Fortier, et son teint, quoique pâle, n'avait plus rien d'effrayant. Je chantais déjà victoire, quand tout à coup il se mit à parler...

—Et alors !...

—Pauvre jeune homme ! la fièvre était guérie, mais elle était remplacée par...

—Ah ! oui, murmura la marquise, par la folie.

—C'étaient des mots sans suite, des réflexions contradictoires, de ces longs regards fixes et atones, comme des lueurs qui vont s'éteindre. Je lui fis faire un tour au jardin, puis je le ramenai ici. Le dérangement du cerveau n'était plus douteux. Il ne reconnaissait plus ni moi, ni personne. Tout à coup son bras quitte brusquement le mien et je l'entends crier : Fanny ! Fanny ! Je me retourne... Il s'était élancé vers une jeune fille qui venait de monter les marches du perron et qui entrait dans cette salle. C'était Juliette, c'était ma fille. Je lui fais signe de ne point s'effrayer et de se prêter pour un instant à l'erreur du comte. Elle obéit. Il lui demande son bras, elle le lui donne. Il l'entraîne doucement vers le jardin, elle le suit. Et moi, moi, je les suis tous deux du regard, remerciant ce hasard qui m'est venue en aide, bénissant la Providence qui s'est substituée à mes propres efforts, car je vois en même temps les couleurs du pauvre jeune homme reparaître, sa démarche s'affermir, son regard rayonner... Tenez, tenez, madame la marquise, les voici justement... regardez par ici... là... les voyez-vous dans le jardin ?

En prononçant ces mots, le docteur conduisit la marquise à la croisée où l'attendait un spectacle dont son cœur de mère devait être vivement touché.

Le comte Edouard avait à son bras une belle enfant de dix-sept à dix-huit ans, à la chevelure riche et bouclée, au regard limpide et plein de tendres éclairs. Elle semblait l'écouter avec une attention soutenue, bien qu'on pût deviner à l'air distrait et égaré du jeune homme, que ses paroles n'avaient que peu de suite, et que sa pensée était bien loin de tout ce qui l'environnait. Son visage

était en quelque sorte impassible, et le mouvement de ses lèvres s'apercevait à peine. On eût dit une pauvre âme égarée, retenant encore le dernier vestige de la forme humaine et cherchant sa voie, guidée par son ange gardien.

Au bas de la terrasse sur laquelle se tenaient silencieusement la marquise et le docteur, régnait un boulingrin en face duquel s'ouvrait une large clairière artistement ménagée au milieu des massifs du jardin. Par cette trouée lumineuse, le regard portait jusqu'aux extrémités les plus reculées des Alpes de Savoie. Pics aigus cachés dans les nuages, dômes immenses couronnés de neige, forêts suspendues au flanc des montagnes, vapeurs blanches courant sur le lac ; puis au-dessus de tout cela, le soleil surgissant dans sa pourpre, comme un souverain sur son trône d'or, telles étaient les merveilles devant lesquelles le jeune couple s'arrêta comme saisi d'une crainte religieuse.

Le comte surtout contemplait ce grand tableau de la nature avec une attention et une fixité inquiètes.

Quant à Juliette, pénétrée pour le pauvre malade de cette tendre sollicitude que ressent ordinairement la mère pour son enfant, elle détournait les yeux de ces belles perspectives dont l'aspect ne l'intéressait plus. C'était lui qu'elle regardait, lui dont elle étudiait la rêverie, dont elle cherchait à deviner l'émotion, la pensée et jusqu'au moindre désir. Il lui semblait qu'un tel spectacle devait faire vibrer une corde dans ce cœur dont la divine harmonie s'était retirée, et elle ne bougeait pas, craignant de rompre le charme, et elle tendait l'oreille, toute prête à recueillir le premier son qu'un si magique attouchement allait peut-être provoquer.

Une minute se passa, minute d'attente et d'anxiété, et comme Edouard demeurait immobile et absorbé dans ces sombres recueils aux quels la folie prête toujours quelque chose de sinistre et de funeste :

— Monsieur Edouard, dit Juliette, est-ce que vous ne reconnaissez pas ce beau site que déjà nous avons admiré hier et que je m'étais engagée à vous faire revoir aujourd'hui. Vous vous rappelez, n'est-ce pas ? cette masse énorme qui semble défendre le Mont-Blanc, c'est le Môle ; tout auprès, c'est le Géant, si digne de son nom. Ne trouvez-vous pas cette vue sublime ? et, quand vous serez rétabli, ne voudrez-vous pas visiter de plus près ce pays délicieux ?

Juliette s'arrêta toute triste de ne point recevoir de réponse. Le comte avait à demi fermé les yeux. N'entendant plus rien, il les rouvrit et s'écria :

— Pourquoi vous taire ? Cette douce mélodie réveillait en moi

la vie ! Oh ! je ne me suis pas trompé, c'est bien sa voix ! dites, n'est-ce pas, dites ?... vous êtes bien Fanny ?

Juliette, à son tour, ne répondit pas. Seulement comme Edouard pâlisait et qu'elle le sentait prêt à chanceler, elle comprit qu'il y avait nécessité de donner un autre cours à ses idées et que le meilleur moyen d'y réussir était de le faire changer de place. Elle l'attira doucement, de manière à lui indiquer qu'elle voulait continuer la promenade. Il ne résista pas. Tous deux reprirent leur marche à travers les hautes herbes et les marguerites. Un instant après, ils disparaissaient dans une allée latérale.

Le docteur allait exposer à Mme de Ferrières les savantes inductions qu'il croyait devoir tirer de cette scène, lorsqu'un incident, très naturel d'ailleurs, mais peu favorable au développement de ses observations physiologiques, lui coupa brutalement la parole. Mme de Ferrières pleurait.

Il fallut courir au plus pressé. La marquise semblait au moment de se trouver mal. Il lui approcha un fauteuil où elle se laissa tomber avec désespoir.

—Madame, madame, s'écria le docteur dont l'âme ne s'était pas, comme celle de beaucoup de ses confrères, endurcie au contact des souffrances humaines, votre chagrin me bouleverse ; mais écoutez-moi, soyez forte. Pour vous, la science fera un miracle ; j'en ai la conviction,—je vous le jure. Eh ! mon Dieu ! si vous l'aviez vu, il y a huit jours, vous auriez frémi. Aujourd'hui, grâce à l'ombre de bonheur dont j'ai amusé sa folie, le calme est revenu, la guérison marche. Il s'agit maintenant de lui donner la réalité, et si, comme je l'espère, vous voulez bien me seconder, madame la marquise, je réponds de tout.

—Vous seconder... et comment ?

—Ah ! dam, c'est dur, je le sais... Mais que voulez-vous, une mésalliance ? Bah ! la chose est moins effrayante que le mot. Il faut m'autoriser à aller trouver de votre part M. Duval et à lui porter votre consentement.

—Si vous pensez que ce soit là le seul moyen de salut qui reste à mon pauvre fils, docteur, que Dieu prenne pitié de lui !

—Quoi ! vous refuseriez encore ?

—Je ne sais si, la chose étant possible, j'aurais jamais fait une concession qui eût coûté si cher à ma conscience et à mes convictions. Mais elle ne l'est plus. Lisez.

Et elle lui tendit une lettre imprimée.

—Mariée ! Fanny Duval, mariée !

—Oui. Mariée par orgueil... huit jours après cette rupture dont elle savait pourtant bien que j'étais la seule cause. Vous voyez si elle aimait mon fils, monsieur.

Ce coup attéra le docteur. Tout son plan s'écroulait par la base. Il eut un instant de vertige et d'éblouissement.

Mme de Ferrières essaya de tirer de lui quelque mot consolateur, quelque signe d'espoir. Il restait immobile et réfléchissait.

Enfin sortant brusquement de sa rêverie.

—Madame, dit-il, je vais peut-être vous paraître impoli, pardonnez-moi. J'ai ma responsabilité de médecin à sauver et le cas est grave.

Il sonna. Une servante parut.

—Madeleine, conduisez madame à la chambre du second. Vous m'excusez, madame la marquise, j'ai besoin d'être seul.

Mme de Ferrières s'éloigna, pâle comme une morte... Il lui semblait qu'elle venait d'entendre l'arrêt de mort de son fils.

M. Fortier s'accouda sur sa table, cachant ses yeux dans ses mains, comme pour se renfermer avec ses idées. Dubourg entra comme la foudre, armé d'un fusil.

—Ah ! mon cher monsieur Fortier, je vous cherchais.

—Et moi, je te prie de me laisser tranquille.

—Figurez-vous que j'étais au moment d'aller chasser dans le clos, quand tout à coup...

—Tu le veux, je te cède la place.

—Mais c'est une injustice ! s'écria Dubourg en frappant de son fusil sur le parquet.

—Oh ! quel homme insupportable ! Voyons, dépose ton fusil quelque part, il est chargé. Je n'aime pas ces jeux-là, tu veux absolument parler. Parle donc, je t'avertis seulement que c'est malgré moi.

—Comment ! il ne m'est pas permis, je n'ai pas le droit, quand un impertinent, sous prétexte de folie, ose baiser la main de celle que je dois bientôt nommer ma femme...

—Lui baiser la main ! tu l'as vu lui baiser la main ?

—De mes propres yeux.

—Le pauvre jeune homme !

—Parbleu ! il est bien à plaindre.

—Et quand je pense que c'est moi, poursuivit M. Fortier, qui suis cause de cette aberration déplorable ! moi qui ai favorisé cette comédie dont le dénouement m'épouvante ! moi qui l'ai endormi dans cette illusion dont le réveil le tuera ! Dubourg, mon ami, le mal est urgent ; je suis cause en partie de sa gravité, j'y dois porter remède.

—Franchement, dit Dubourg, je crois qu'il est temps.

—Oui, oui, continua le docteur qui suivait son idée, le laisser s'accoutumer à cette vision, c'est le vouer à un désespoir terrible. Décidément, il ne faut pas qu'ils soient ensemble.

- C'est mon avis, fit Dubourg avec empressement.
- Il doit cesser de la voir.
- Bien dit !
- Et je cours de ce pas les séparer.

III.

AUTRE TRAITEMENT.

M. Fortier eut de la peine à se remettre du coup que lui portait la nouvelle du mariage de Fanny. Cet incident détruisait son œuvre de fond en comble. Il ne restait plus pierre sur pierre de l'édifice médical qu'il avait élevé avec tant d'amour et de soin. Tous les petits moyens de salut qu'il avait si laborieusement combinés dans l'intérêt de son malade, lui produisaient maintenant l'effet d'une armée mal engagée sur un champ de bataille, et à laquelle il fallait, à tout prix, faire exécuter sur l'heure un changement de front. Cette évolution était indispensable ; elle fut sur le champ organisée.

Il courut au jardin, fit signe à sa fille de lâcher le bras du comte au moment où celui-ci se penchait pour respirer le parfum d'une rose. Puis, sans que le fou s'en aperçut tout d'abord, se substitua à son tour à la fausse Fanny.

En songeant à ses cheveux gris et au rôle virginal qu'il lui fallait remplir en ce moment, le bon docteur ne put s'empêcher de sourire.

—J'aurai beau faire, pensa-t-il, il ne me prendra jamais pour *elle*.

Cette crainte n'était que trop fondée. Edouard, au premier regard jeté sur *sa compagne*, s'aperçut de la substitution, ce qui fit faire à M. Fortier cette réflexion mentale que le rayon visuel avait du moins conservé toute sa lucidité. C'était déjà un grand point, mais le médecin fut soudainement arraché à cette réflexion toute spéculative par l'urgente nécessité de courir après son malade, dont le bras s'était lestement détaché du sien, et qui voguait à travers les allées comme une âme en peine à la recherche de quelque ombre égarée. Malgré son âge, M. Fortier avait encore d'excellentes jambes, et il y eut bientôt rattrapé le fugitif. Mais alors, ce furent des plaintes amères, des reproches douloureux dont le docteur se défendit comme il put ; mais, il faut le dire, son éloquence n'eût pas produit un grand effet, s'il n'y eut joint le secours d'une vigoureuse étreinte, grâce à laquelle il réussit, sans paraître y mettre de violence, à ramener le comte au salon.

Quant à Dubourg, il n'avait point perdu de temps. Il avait guetté Juliette au passage, qui s'était empressée de lui offrir sa

main à sa rentrée dans la maison. Là, l'ayant fait asseoir près d'une croisée près de laquelle la jeune fille semblait attirée comme malgré elle, il la félicita sincèrement d'être enfin débarrassée de l'ennuyeuse corvée que lui avait, si mal à propos, imposée son père.

—Ah ! vous croyez, dit-elle...

—Oh ! c'est fini..., autre traitement ! Il ne doit plus vous voir.

—Vous êtes sûr ?

—Parfaitement sûr. Et à dire vrai, pour vous, comme pour moi, je n'en suis pas fâché. Car ce fou commençait à empiéter sur mes droits et peut-être, en quelques jours, ce frottement continu avec une aussi triste maladie, eût-il détruit l'excellent et incroyable changement survenu depuis quinze jours, mademoiselle, dans l'état de votre santé !

—Que voulez-vous dire, monsieur ? demanda Juliette dont l'œil distrait en apparence, se glissait furtivement dans les profondeurs du jardin.

—Ne le savez-vous pas ? reprit Dubourg avec ce demi sourire qui sied si bien à la fatuité triomphante. Ne vous souvient-il plus de cette pâleur que vous portiez au front comme un signe de deuil, de cette mélancolie dont la cause échappait aux investigations les plus minutieuses, de cette langueur, et enfin de ce dégoût de toutes choses qui inquiétaient si vivement M. votre père ? Sans doute je n'ai pas la prétention d'être pour quelque chose dans l'heureuse modification qui se remarque en vous. Cependant...

Juliette se leva brusquement et une vive rougeur colora son visage.

—Il ne faut pas rougir pour cela, dit Dubourg qui ne douta plus de l'impression qu'il avait faite sur ce cœur tendre et passionné ; il ne faut pas rougir pour cela.

Le voisinage des Alpes et le souvenir de Jean-Jacques lui soufflèrent en même temps des idées dont il ne se fût jamais cru capable. Il rêva de la *Nouvelle Héloïse*, et comme la confiance amène tout naturellement de l'audace, Saint-Preux osa baiser la main de Juliette.

La fille du docteur n'opposa point de résistance à la témérité de Dubourg. Evidemment, sa pensée errait dans d'autres espaces.

Tout à coup elle fit un mouvement pour sortir.

—Eh ! quoi ! déjà nous quitter ! roucoula Dubourg, tout-à-fait en veine de bergerie.

Et de sa main il essayait encore de la retenir.

—Ne voyez-vous pas, dit-elle en se dégageant, ne voyez-vous pas mon père qui revient ici avec ce jeune homme, et ne dites-vous pas vous-même qu'il ne doit plus me voir ?

Dubourg allait répondre, mais Juliette avait déjà disparu.

—Ah ! très bien ! très bien ! s'écria le clerc de notaire enchanté. J'espère qu'elle a compris bien vite l'esprit de son nouveau rôle. Le fou paraît, elle s'esquive. Il est clair qu'elle en a assez... et moi qui avais la bonhomie d'être jaloux !

Et il se mit à rire de tout son cœur en se frottant les mains. Il riait encore quand M. Fortier rentra avec Edouard.

—Ah ! ça, qu'est-ce qui te prend ? demanda M. Fortier avec humeur, car il redoutait pour son malade toute espèce d'émotion, et une gaieté trop bruyante pouvait agir dangereusement sur ses nerfs.

—Ah ! mon cher monsieur Fortier, s'écria Dubourg, si vous saviez combien je suis heureux !

—Chut... pas tant de bruit... tu es en bonne disposition, tant mieux. Tu vas me rendre un service...

—Lequel ?

—Celui de te taire d'abord... Maintenant ouvre-moi cette porte.

—La porte de votre chambre à coucher ?

—Sans observations. Est-ce fait ?

—Voilà.

Dubourg ouvrit effectivement une porte qui donnait accès dans une chambre très confortablement meublée et au fond de laquelle se trouvait le lit de M. Fortier.

—Aide moi, dit celui-ci à Dubourg, à déposer là-dessus ce pauvre jeune homme. Après la crise qu'il vient de subir, un peu de repos lui fera grand bien.

Le comte Edouard fut étendu tout habillé sur le lit du docteur qui l'observa un instant dans le plus profond silence. Dubourg n'osait bouger. Enfin, le fou se dressa sur son séant comme s'il eût voulu se lever. Ses yeux étaient clairs comme de l'acier poli.

—Allons, murmura le docteur entre ses dents, puisqu'il ne veut pas dormir de bon gré, nous le ferons dormir de force. Ne t'éloigne pas, Dubourg, j'ai besoin de toi.

Il alla vers une armoire vitrée dont les planches fléchissaient sous le poids d'une rangée formidable de fioles de toute grandeur. Il en prit une, en versa le contenu dans un verre, y délaya un paquet de poudre jaunâtre et remua le tout avec une cuiller.

—Ceci, dit-il à Dubourg qui le regardait avec une attention prévenante, ceci est un narcotique de ma composition dont j'ai eu souvent à constater les merveilleux effets. Viens avec moi et ne me perds pas de vue. Je vais commencer par faire boire à notre malade la moitié de ce qu'il y a dans le verre... tiens... regarde... comme cela.

Edouard se laissa faire comme un enfant.

—Tu vois que ce n'est pas bien difficile.

—Parbleu ! dit Dubourg.

—Fais-moi grâce de tes exclamations et écoute ce qu'il me reste à te dire. J'ai arrêté, pour achever cette cure si malheureusement commencée, un nouveau plan. Il est là, dans mon cerveau, complet, entier, tout d'une pièce. Je vais m'entendre pour son exécution immédiate avec Mme la marquise de Ferrières. Or, la première condition de réussite est que le malade sorte de cette maison aujourd'hui même...

Dubourg eut un frisson de joie, mais il ne desserra pas les lèvres.

—Et surtout, continua le docteur, qu'il en sorte endormi. Or, comme il me faut le temps d'aller aux environs lui choisir une résidence convenable, et que cette opération peut durer plusieurs heures, je vais t'investir d'une mission toute de confiance et de dévouement.

Dubourg s'inclina.

—Tu vas rester là, près de ce lit, assis ou debout, peu m'importe, pourvu que tu aies constamment l'œil sur le malade, et au premier mouvement qu'il fera pour se réveiller, car tu vois qu'il dort déjà comme une marmotte, tu lui administreras l'autre moitié de la potion. Tu as compris ?

—Parfaitement...

Le docteur regarda son futur gendre en souriant.

—Allons, allons, dit-il, nous ferons quelque chose de toi.

Dubourg se rengorgea.

—C'est étonnant, pensa le docteur en sortant de la chambre, comme ce pauvre Dubourg a l'air peu dégourdi. Et cependant ma fille l'aime... Je n'en saurais douter. La prodigieuse influence qu'il a exercée sur elle est hors de toute contestation. Bah ! il y a des figures trompeuses, et les femmes savent bien ce qu'il leur faut. Sans que ça paraisse, ce Dubourg là est peut-être un grand homme... qui sait...

IV.

JULIETTE.

—Oui, madame la marquise, dit le docteur ; ce départ est de la dernière urgence. M. de Ferrières ne doit plus, sous peine des plus graves accidents, reposer sous ce toit où je lui ai fait respirer, imprudent que j'étais, les parfums d'une illusion qui ne peut plus devenir pour lui une réalité. Il faut que rien ne puisse lui rap-

peler des souvenirs qui se transformeraient trop vite en regrets mortels; il faut qu'il parte. Vous me dites que vous possédez un château à deux lieues d'ici. J'ai donné des ordres pour que l'on attèle la voiture; en moins d'une heure nous y serons. Quelques instants nous suffiront pour préparer à votre fils une chambre à peu près pareille à celle qu'il habitait ici depuis quelques jours, de manière à éviter au réveil une transition brusque et dangereuse. Puis nous reviendrons le chercher ensemble. Une fois installé dans ce château, je vous expliquerai de quelle façon j'entends livrer bataille à la maladie. En tout cas, j'irai tous les jours passer au moins une heure auprès de lui. Ces arrangements, madame la marquise, ne soulèvent-ils aucune objection de votre part?

—Aucune, docteur. Ma confiance en vous est aveugle, car l'insuccès de votre première tentative ne saurait être attribué qu'à un hasard, malheureusement impossible à prévoir. Je suis prête à vous seconder en tout ce que vous croirez devoir ordonner. Mais avant de partir et de peur qu'au retard le temps nous manque, j'aurais désiré, je vous l'ai déjà dit, remercier votre fille...

—Je l'ai prévenue que nous avions à lui parler, madame la marquise, et la voici.

Juliette, en effet, s'approchait pâle et tremblante. La marquise alla à sa rencontre, et d'un ton de bienveillance qui n'était pourtant pas exempt d'une sorte de supériorité protectrice.

—J'ai à vous rendre grâce, dit-elle, des bons soins que vous avez eus pour mon fils.

—C'est à mon père, madame, que vos remerciements doivent s'adresser, car je n'ai fait qu'exécuter ses ordres.

—Ah! point de modestie, s'écria le docteur. Il y a obéir et obéir. Or, il faut te rendre justice, ma chère enfant, tu y as mis un zèle, une intelligence, un tact! Ah! si vous les aviez vus, madame la marquise, on eût dit vraiment deux fiancés. On eût juré qu'ils s'entendaient le mieux du monde et pourtant Dieu sait les sentimentalités extravagantes et les pauvres rêveries que débitait Monsieur votre fils. Mais Juliette écoutait tout sans broncher, sans impatience, sans dire un mot, sans faire un geste qui pût troubler le calme heureux du pauvre insensé. Si vous saviez! comme elle faisait rentrer peu à peu le repos dans son âme, comme elle modérait son exaltation, comme elle détournait son esprit des images désordonnées qu'y jetait la fièvre, en lui faisant admirer cette sublime nature qui nous entoure et dont elle lui apprenait tous les jours à déchiffrer le beau langage! Oh! j'en suis sûr, madame la marquise, si nous avions eu le temps de mener à fin cette

curieuse expérience et que cette Fanny Duval ne se fût point mariée aussi brusquement...

—Fanny Duval ! que dites-vous, mon père ? s'écria Juliette toute émue.

—Comment ! la reconnaîtrais-tu ?

—Oui... oui, mon père, balbutia Juliette rouge comme une cerise. Fanny était une amie de pension que j'avais perdue de vue et que j'ai retrouvée dernièrement à Valence, lors de mon séjour chez ma tante Dupérel.

—Y étiez-vous, mademoiselle, demanda la marquise, lors de la fête donnée au château d'Angely par M. de Crosne ?

—Sans doute, répondit Juliette en rougissant jusqu'aux oreilles.

—Quoi ! tu étais à cette fête ?

—Non, mon père, non, bégaya la jeune fille. Mais la maison de Mme. Dupérel touche au parc du château d'Angely, et de là nous avons tout entendu. Voilà ce que j'ai voulu dire.

—C'est là, dit la marquise avec amertume, qu'Edouard a connu cette Fanny. Le lendemain, il m'écrivit à son sujet une lettre remplie des expressions de l'enthousiasme le plus ardent !... Elle est donc très-bonne musicienne ? ajouta-t-elle après un court silence.

—Elle a une fort belle voix, dit Juliette en pâlisant d'une façon étrange.

—Pardieu ! observa le docteur, le grand miracle qu'une belle voix ; toi aussi, tu as une voix superbe quand tu veux... Mais revenons... où en étais-je ?

—Vous disiez, mon père, que Fanny était mariée... mais je ne puis le croire !

—Cela est pourtant parfaitement exact. Pendant que le comte Edouard perdait la raison, pendant que celui qui l'aime était près de mourir pour elle, Mlle Fanny épousa volontairement un autre...

—Oh ! l'ingrate ! murmura la fille du docteur, mais si bête qu'on ne put l'entendre.

—Sans ce contretemps, tout s'arrangeait. Mme la marquise s'exécutait de bonne grâce et donnait son consentement. En revoyant la véritable Fanny, le comte, j'en eusse fait le pari, revenait au sentiment de la réalité. Cette cure mettait le comble à ma gloire, et tu avais droit, ma chère Juliette, d'en réclamer une bonne moitié pour ta part, tandis qu'aujourd'hui...

—Aujourd'hui, interrompit Mme de Ferrières, à qui les explications circonstanciées du docteur infligeaient chaque fois une nouvelle torture, aujourd'hui nous devons renoncer à ces espérances, et il a été décidé que mon fils abandonnerait cette maison.

Juliette pâlit.

—Nous allons de ce pas, M. Fortier et moi, poursuivit la marquise, préparer dans un château que je possède aux environs une chambre à peu près semblable à celle qu'il occupe depuis son séjour à l'Ermitage-vert. Il est probable que dans deux heures nous viendrons le prendre et l'emmener... Mais dans le cas où l'état de ses forces nous obligerait à le laisser ici encore un ou deux jours, M. Fortier aurait, je crois, quelques recommandations à vous faire.

—A moi ! dit Juliette tout émue.

—Sans doute, dit le docteur. L'économie générale du traitement étant échangée, tous les moyens curatifs employés en vue d'un résultat maintenant impossible doivent être également modifiés. Ta vue, ma chère enfant, a été d'un effet des plus heureux sur le malade, tant qu'elle a dû servir d'aliment pacifique à son délire. Mais maintenant, te montrer à lui serait peut-être substituer à un désordre momentané des fonctions du cerveau une affection chronique à laquelle il n'y aurait bientôt plus de remède. Dans le cas donc où M. le comte ne partirait pas aujourd'hui même, fais bien attention à l'éviter avec autant d'empressement que tu en mettais à rechercher sa présence. Qu'il ne voie plus rien de toi, même ton ombre. Que rien ne lui rappelle ton souvenir, pas même ta voix... Tu m'entends, Juliette, n'est-ce pas ?

—Oui, oui, mon père, je vous ai parfaitement entendu, répondit la jeune fille en s'arrachant à une rêverie que le docteur et la marquise prirent pour de la distraction.

—Encore une fois, je vous remercie, mademoiselle, dit la marquise.

Puis détachant de son doigt un anneau auquel brillait une pierre du plus haut prix :

—Veuillez accepter, dit-elle, ce gage de ma reconnaissance...

—Non, madame, non, répondit Juliette en repoussant le présent de Mme de Ferrières, je ne veux rien... je n'accepterai rien.

Pendant qu'elle parlait ainsi, des sanglots comprimés gonflaient le sein de la jeune fille.

Alors, elle fit à la marquise une révérence respectable et se disposa à se retirer.

—Où vas-tu donc si vite ? s'informa le docteur.

—Me renfermer dans ma chambre pour n'en plus sortir, répondit Juliette.

Et comme ces paroles semblaient renfermer un regret inavoué, elle se reprit en disant :

—J'ai du moins interprété ainsi, mon père, la recommandation que vous me faisiez tout à l'heure.

—Oh ! tu as le temps, répliqua M. Fortier, pour toute la journée, conserve ta liberté entière, mon enfant. Tu peux, pendant notre absence, et à l'exception de ma chambre où repose M. Edouard, parcourir la maison dans tous les sens, te promener au jardin, chanter si cela te fait plaisir. Notre malade ne bougera pas de là et n'entendra rien, je te garantis. C'est moi qui ai préparé le soporifique auquel il doit de reposer en ce moment. Cent coups de canon ne le réveilleraient pas.

Madeleine vint, sur ces entrefaites, annoncer que la voiture était prête.

Le docteur déposa un baiser sur le front de sa fille et partit avec Mme de Ferrières.

Dire la métamorphose complète, subite, instantanée qui s'opéra sur la figure de Juliette, aussitôt qu'elle fut seule, serait chose à peu près impossible. Cette tension nerveuse des traits délicats de la jeune fille, maintenue par elle-même pour dissimuler jusqu'au dernier moment les angoisses de son âme, sembla céder tout-à-coup à un affaissement, à un brisement général. Ses yeux si vifs se ternirent, ses lèvres, d'ordinaire entre ouvertes par un demi-sourire, se crispèrent dans une sorte de contraction violente et une pluie de larmes inonda son visage.

Qu'avait donc Juliette, et qu'eût-elle répondu si on lui eût demandé alors pourquoi elle pleurait ? Nul ne peut le dire, car elle l'ignorait elle-même ; en effet, le docteur ne lui avait rien dit que de très raisonnable et de très paternel ; Mme de Ferrières l'avait remerciée dans les termes les plus honorables ; la valeur même de l'admirable joyau qu'elle venait de refuser prouvait assez que la marquise comprenait la grandeur de la dette qu'elle avait contractée envers elle ; elle n'avait à se plaindre de rien, car tout s'était passé dans les règles les plus strictes de la convenance, de la politesse et de la raison ; et cependant... cependant elle souffrait, elle se sentait mal à l'aise dans ce cercle étroit que des nécessités mondaines venaient de tracer autour d'elle ; sa conscience se révoltait comme sous la pression d'une injure ou d'une menace ; son cœur battait comme si quelque main cruelle se fût avancée pour lui faire sentir le poids d'une dépendance humiliante ou pour lui dérober un bonheur auquel elle se croyait en quelque sorte des droits sacrés.

Peu à peu toutefois, elle se remit de cette émotion qu'elle ne pouvait justifier, même à ses propres yeux. Après tout, qu'avait-elle fait, sinon son devoir ? que lui devait-on, sinon un peu de re-

connaissance et quelques paroles bienveillantes et polies ? Elle n'avait rien à réclamer de plus et on était quitte envers elle.

Ces raisonnements répondaient mal aux muettes exigences de son cœur. Mais ils contenaient toute la vérité de sa situation présente et il fallut bien s'en contenter.

Redevenue plus calme, Juliette essuya ses yeux et chercha de quoi s'occuper. Elle jeta les yeux autour d'elle. Que faire ? ouvrir son piano ? mais Edouard n'était pas là pour l'écouter. Aller au jardin ? c'était ordinairement sa distraction la plus douce, et justement les iris et les camélias qu'elle-même avait plantés courbaient tristement la tête sous les brûlantes ardeurs du midi. Pauvres fleurs ! elles semblaient demander, dans leur attitude désolée, la goutte d'eau bienfaisante que Juliette leur versait chaque jour. Mais pour comprendre leur langage, il n'eût pas fallu que Juliette entendit dans la chambre voisine la respiration malade et précipitée d'Edouard. Edouard n'était pas là pour conduire Juliette à ses fleurs bien-aimées, et Juliette les oublia.

MOLÉ-GENTILHOMME.

(A continuer.)

NÉCESSITÉ DE LA RELIGION

DANS L'ÉDUCATION.

DISCOURS PRONONCÉS A LA DISTRIBUTION DES PRIX AU SÉMINAIRE
DE ST. HYACINTHE, LE 7 JUILLET 1874.

(Suite)

5ème. DISCOURS.

LA RELIGION ET LE DROIT.

Les discours, qui ont été entendus jusqu'à présent, ont eu pour but de démontrer la nécessité de l'intervention de la religion dans les matières qui sont l'objet des études classiques, ou de ce qui s'appelle la faculté des lettres. Mais les Universités ont un enseignement propre à préparer ceux qui en suivent les cours aux professions dites libérales : Elles ont spécialement des chaires de droits, où les professeurs énoncent des doctrines qu'auront à suivre l'avocat, chargé de la défense de la fortune, de l'honneur, de la vie des citoyens, le magistrat qui exerce le suprême ministère de la justice, et même l'homme d'état appelé à faire les lois qui doivent régir son pays. Un cours universitaire ne se borne pas à donner la connaissance et l'interprétation de la législation en force dans une société particulière ; il remonte aux principes mêmes des lois : il traite du droit naturel, du droit social. Qui ne sent l'extrême importance de cette haute et noble étude ?

Or voici ce que l'on dit : la science du Droit ne doit tolérer aucune ingérence de la Théologie dans son domaine ; elle se suffit à elle-même, elle a des principes qui lui sont propres et qui ne relèvent d'aucune croyance religieuse.

Messieurs, j'ouvre le traité *Des lois civiles* d'un jurisconsulte, devant lequel la magistrature et le barreau inclinent respectueu-

sement la tête, Domat. Or, au premier livre de son ouvrage je trouve cette proposition énoncée. "C'est l'esprit de la religion qui est le principe de l'ordre où devrait être la société; et celle-ci doit subsister par l'union de la religion et de la police, lesquelles doivent s'accorder et se soutenir mutuellement." C'est la raison, formée sans doute à l'école de la religion, qui s'exprime ainsi. Entendez maintenant l'Eglise elle-même: elle condamne les propositions suivantes, 56 et 57 du Syllabus: "Les lois morales n'ont pas besoin de la sanction divine, et il n'est pas du tout nécessaire que les lois humaines se conforment au droit naturel, ou reçoivent de Dieu le pouvoir d'obliger.

"Les sciences des choses philosophiques et morales, de même que les lois civiles, peuvent et doivent être soustraites à l'autorité divine et ecclésiastique."

Cette thèse de l'enseignement catholique, je viens la soutenir devant le tribunal de la raison.

La société a pour fondement la justice; la justice la stabilité du droit; le droit est ce qui est dû à chacun. Mais qu'est-ce qui est dû à chacun? Voilà la question. Pour la résoudre, il faut remonter aux premiers principes de la société. Mais tout d'abord ne doit-on pas se demander ce qu'est la société elle-même, quelles sont ses lois constitutrices, sur quelle base repose la justice qui doit s'y exercer?

Voulez-vous entendre, sur ce qu'est la société par rapport à l'homme, le grand docteur de la séparation de la religion de l'ordre intellectuel et social, cet homme dont tout le 18^e siècle et le 19^e en partie ont acclamé avec tant d'admiration les doctrines? Ecoutez: "Il est impossible que l'homme, dans l'état de nature, soit méchant et malheureux. N'est-il pas au contraire incontestable qu'il est bon et heureux, et qu'il demeure tel tant qu'il demeurera dans l'état où la nature l'a placé..... La société seule déprave l'homme et le rend misérable. Il doit pour rentrer dans la route du bonheur, renoncer absolument à l'état social et à ses institutions. Reprenez, ô hommes, puisqu'il dépend de vous, votre innocence antique; allez dans les bois perdre la mémoire des crimes de vos contemporains."

Si Jean-Jacques Rousseau a pu écrire cette monstruosité dans son *Contrat social*, qui empêche qu'un professeur de droit anti-chrétien n'en renouvelle l'expression? L'absurdité n'a pas de précipice dans lequel ne tombe celui qui est privé de la lumière de la foi.

La société, l'expérience le démontre, est nécessaire à l'homme pour la conservation de son existence terrestre, pour le développement de ses facultés intellectuelles, pour son éducation morale,

pour la satisfaction de son cœur, pour tout le bonheur de sa vie. L'homme est essentiellement social ; vouloir le ramener à l'état sauvage, c'est combattre la nature, c'est-à-dire, Dieu, qui l'a créé pour la société.

Je le veux, l'extravagance de Rousseau n'a guère de partisans aujourd'hui. La société est reconnue nécessaire ; mais pour qu'elle subsiste, il lui faut une organisation : il faut des lois et une autorité qui les impose et qui les sanctionne. Que le pouvoir politique se soit établi insensiblement par une sorte de dérivation de la puissance paternelle ; ou, que par une nécessité produite par les circonstances, il se soit trouvé de fait entre les mains d'hommes puissants qui, en maintenant l'ordre, ont pu acquérir un certain droit au commandement : ou qu'il vienne d'un contrat primitif, où le peuple ait lui-même immédiatement conféré le pouvoir ; cette autorité, d'après l'enseignement de la religion, vient de Dieu, car elle est indispensable au maintien de la société que Dieu a constituée. C'est lui qui investit l'homme ou les hommes appelés à gouverner le peuple du droit de régner, de faire des lois, et qui impose à la société le devoir d'obéir. C'est la déclaration expresse de Dieu même : *Per me reges regnant et legum conditores justa decernunt*. Et l'Apôtre dit que tout pouvoir légalement constitué, vient de Dieu, et qu'il y a obligation en conscience de lui être soumis.

Eh bien ! il ne manquerait pas de professeurs dans une chaire de droit politique pour dire : La souveraineté ne vient pas de Dieu, mais du peuple seul ; il peut l'ôter, quand il le veut à qui il l'a donné ; il n'a pas besoin de raison pour valider ses actes ; s'il veut se faire du mal à lui-même, il est libre de le faire. Ces propositions, on le sait, ont été textuellement soutenues par nombre de publicistes. C'est d'après ce principe que tant de révolutions ont ensanglanté notre siècle ; c'est le droit invoqué par la commune de Paris, qui a été professé par Rochefort, et dont on veut relever la chaire. On peut comprendre que la religion se croie intéressée, au nom de l'ordre, de la société, de la paix que sa mission est de maintenir, à protester contre cette théorie du brigandage, du meurtre et de l'incendie.

On a entendu naguère ce cri sauvage : la propriété, c'est le vol. C'est le grand axiome du droit révolutionnaire. Adopté par la conscience de tout ce qu'il y a de plus cupide chez une illustre nation, il a formé en peu de temps cette secte déjà nombreuse des communistes, qui épouvante le monde du plus grand effroi. Mais qui a émis cette maxime subversive ? La même bouche qui a dit aussi dans un frénétique délire : Dieu, c'est le mal. Cette double parole de Proudhon montre comment la négation de l'ordre divin

amène la ruine de l'ordre humain. Il y a une corrélation nécessaire entre l'incrédulité et les doctrines les plus funestes à la société.

Sans doute, ceux qui possèdent, quelque irrégulier qu'ils soient, repoussent la maxime que je viens de rappeler : ils sont intéressés à le faire. Toutefois, le socialisme se formule doctrinalement : Tous les hommes sont égaux, dit-il, la nature leur a donné les mêmes droits. Pourquoi à un homme la misère, à son voisin la richesse ? Pourquoi celui-ci reçoit-il de sa naissance sans aucun effort, aucun travail de sa part, toutes les jouissances au moyen de la fortune, tandis que celui-là, dont la sueur couvre les membres fatigués, n'obtient le plus souvent qu'un aliment grossier ? Rétablissons l'égalité naturelle : partageons les biens, les morceaux d'or, les palais et les demeures royales.

Cette argumentation du point de vue temporel n'est pas sans quelque valeur. Sans doute la raison peut y donner une réponse, laquelle, toutefois, ne peut produire une conviction à toute épreuve. Mais la solution de la question n'est-elle pas donnée péremptoirement par la Révélation ? Celle-ci nous montre Dieu imposant à l'homme le travail, et lui donnant par là le droit de posséder la terre dont il a pris possession par son labeur ; elle nous fait voir, dans le plus ancien des livres, la propriété établie dès les premiers âges du monde, et comprimée par l'autorité divine qui défend et punit le vol. Et surtout elle donne raison de l'inégalité des fortunes dans la loi providentielle qui l'a permise, pour faire acquérir au riche le mérite de la charité, au pauvre, celui de la patience et qui destine à l'un et à l'autre, dans une autre vie, une récompense proportionnée à la valeur des mérites ; le pauvre, qui se résigne au sort que Dieu lui a fait, trouvera dans la béatitude de l'éternité une compensation à sa misère du temps. Cherchez en dehors de l'ordre surnaturel une explication de l'inégalité des fortunes, et vous ne la trouverez point. C'est ce qu'a exprimé énergiquement un homme du peuple, dans une grande assemblée à Paris : On nous a pris Dieu, s'écriait-il, il faut maintenant qu'on nous rende la fortune. Aussi le professeur, qui remonte jusqu'aux premiers principes du droit, ne pourra répondre aux objections du communisme, qui s'expriment en faits d'une si déplorable évidence, qu'en demandant l'aide de la religion, et en finissant par en appeler, comme le prédicateur, à la vie éternelle.

C'est la loi qui fait la morale : voilà un principe familier au droit social du dernier siècle. C'est la bonne ou mauvaise police, a dit Helvétius, qui rend les hommes bons ou méchants. Raynal, Boulangier et autres Philosophes de cette époque ont répété la même

maxime : certaines écoles de notre siècle ne l'ont pas répudiée. Croyez-vous que la société se maintienne avec une semblable législation ? L'omnipotence accordée au fait de la loi et non à sa justice rationnelle, n'est-ce pas l'asservissement à la force ? La religion a un autre principe. Une loi humaine n'est juste pour elle, qu'autant qu'elle impose à la société une prescription, ou une prohibition qui soit une conséquence plus ou moins immédiate d'une loi divine : et voilà pourquoi elle fait une obligation de conscience d'obéir aux lois positives et civiles.

Maintenant, entrons dans la considération de certains objets de la législation positive, pour voir si la religion n'a pas à s'en occuper.

Il y a une société naturelle qui a des droits et des devoirs qu'elle tient du Créateur, et qui sont indépendants de l'autorité civile, quoique celle-ci puisse et doive intervenir pour leur donner son appui, et en régler l'exercice en certains cas. Quelles sont les limites dans lesquelles doit se renfermer le pouvoir politique à l'égard de la famille ? On le sait : des législations antiques, entre autres, celles de Perse et de Sparte, ont proclamé que, même dans le bas âge, les enfants n'appartenaient pas à leurs parents, mais à l'Etat. Au dernier siècle, toute l'École Encyclopédique, Rousseau en tête, a soutenu qu'aussitôt que les enfants n'ont plus besoin du père et de la mère pour se conserver, le lien formé avec eux se dissout de droit.

Et aujourd'hui tout le parti révolutionnaire ne demande-t-il pas en France que l'éducation soit laïque et obligatoire ? c'est-à-dire, qu'elle enlève aux parents le droit de faire instruire leurs enfants comme ils le veulent, selon ce qu'ils croient leur convenir davantage ? En vain l'on dirait qu'on leur laisse le soin de pourvoir à l'éducation religieuse : si celle-ci est entièrement séparée de l'instruction profane, elle se donnera difficilement et n'exercera guère d'influence. "La religion, a dit M. Cousin, est la base la meilleure, et peut-être la base unique de l'instruction populaire."—La législation demandée par l'école irréligieuse a pour but au fond d'enlever au père et à la mère le droit de former leurs enfants à la religion et à la morale : ce qui est cependant un devoir que Dieu leur impose, et que l'Eglise doit sans cesse leur rappeler.

Et la loi civile ne peut-elle pas toucher à ce qui fait la base même de la famille ? Le clergé ne proteste-t-il pas de toutes parts contre le mariage civil, déjà introduit ou que l'on veut introduire dans le code de diverses nations ? Oublie-t-on la discussion qu'a causée dans notre pays la question du divorce ?—Et puis, laissez l'esprit chrétien abandonner de plus en plus la société, par suite

d'une éducation où la religion n'aura plus de part, les mœurs orientales s'y introduiront, et le droit, qui a déjà admis la polygamie successive, abrogera ses proscriptions contre la polygamie simultanée.

Maintenant est-ce que le droit qui régit les relations des citoyens entre eux sera toujours conforme à la morale, à la justice naturelle, dont l'Eglise est la gardienne et l'interprète? La religion n'aurait-elle pas à réclamer contre une législation qui permettrait l'usure à proprement parler, ou qui autoriserait des contrats blessant quelque précepte du Décalogue? La science sacrée a son traité *De jure et justitia*; c'est l'un des plus importants et des plus difficiles de la Théologie. On y voit partout les mêmes titres que ceux du Code Civil. Or, quel embarras créerait pour la conscience, et quel trouble préparerait à une société chrétienne, une prescription légale, objet d'une prohibition religieuse?

Mais voici une matière où le droit civil se trouve en rapport immédiat avec le droit ecclésiastique; je veux dire les relations entre l'Eglise et l'Etat. Oh! j'entends une réponse qui croit prévenir toute difficulté: L'Etat ne s'occupera nullement de l'Eglise: il n'aura rien à démêler avec elle; il ne fera aucune loi sur ce qui peut la conserver.—C'est donc à dire, que l'autorité civile qui est instituée pour protéger la vie, les propriétés, l'honneur des citoyens, laissera la religion, seule base de la société, sans aucune intervention qui l'empêche d'être insultée dans ses enseignements, qui puisse favoriser le soutien de ses ministres et l'érection de ses temples, qui sanctionne quelques-unes de ses lois indispensables à l'ordre social? Tout ce qui porte un caractère sacré sera exclu de toute protection civile et Dieu devra être mis hors la loi. Qu'on ne trouve pas étrange que l'Eglise proteste contre un principe qui proclame qu'elle n'a aucun droit à réclamer de la société.

Mais il ne s'agit pas seulement de protection à donner à l'Eglise par la loi; celle-ci ne doit pas avoir de prescriptions qui la blessent. Or la législation civile doit nécessairement être en contact, sur bien des points, avec l'autorité ecclésiastique. Respectera-t-elle toujours les droits de celle-ci? Mais voyez donc ce qui se passe partout! N'est-ce pas la persécution de l'Eglise s'exerçant au nom du droit politique et civil? Oui! c'est au nom de la loi qu'en Prusse, en Suisse, au Brésil, les Evêques sont arrachés violemment de leurs demeures, traînés ignominieusement devant les tribunaux, et condamnés à l'amende et à la prison, ou aux travaux forcés. C'est au nom de la loi que les religieux et religieuses sont chassés de leurs monastères, et condamnés à la pauvreté, et ce qui est incomparablement plus pénible pour eux, à l'impuissance de

remplir leurs obligations envers Dieu et leurs devoirs envers la société. C'est au nom de la loi que tous les biens ecclésiastiques sont enlevés à leurs propriétaires et deviennent la possession de l'Etat. Et c'est au nom d'un prétendu droit des peuples que le chef de l'Eglise lui-même, le Vicaire du Christ, s'est vu enlever son pouvoir temporel par un acte de brigandage, qui sera une des plus grandes abominations dont l'histoire aura à enrégistrer le récit dans ses annales.

Mais qu'est-il besoin d'aller chercher des faits en dehors de notre pays ? Un procès retentissant, qui se poursuit encore, n'a-t-il pas montré des jurisconsultes, invoquant la loi pour forcer le prêtre à un acte sacrilège, et soutenant cette injuste prétention avec une déclamation furieuse contre ce que les catholiques ont de plus cher ? Et ces hommes mêmes qui, au nom de la légalité, ont insulté l'Eglise, et ont voulu exercer sur elle une violence tyrannique, sont ceux qui prétendent que le Droit qu'ils enseignent ne peut avoir de rapports avec les croyances religieuses. Je le demande, est-ce que plus tard, il ne pourrait pas se former ici comme ailleurs, une jurisprudence, qui professerait les principes condamnés par l'Eglise dans les propositions du Syllabus, dont voici le texte :

“ Il appartient au pouvoir civil de définir quels sont les droits de l'Eglise, et les limites dans lesquelles elle peut les exercer.”

“ L'autorité civile peut s'immiscer dans les choses qui regardent la religion, les mœurs et le régime spirituel.”

“ En cas de conflit entre les deux pouvoirs, le droit civil prévaut.”

Or qu'arriverait-il si notre législation renfermait des lois, dont l'accomplissement serait contraire à la conscience des Catholiques ? Ceux-ci seraient forcés de répéter le mot célèbre des apôtres devant le Sanhédrin : *Non possumus*. Alors il faudrait les contraindre à se soumettre par le moyen de la violence ; c'est à-dire que la persécution contre l'Eglise commencerait. Devant ce qui se passe aujourd'hui en tant de contrées, on ne saurait dire que l'hypothèse que j'exprime est une chimère.

Oui ! voulez-vous devenir des persécuteurs ? En voici le moyen infaillible. Proclamez que la religion n'a rien à faire avec la législation, laquelle doit être entièrement soustraite à son contrôle ; faites ensuite un code à votre guise : il s'y trouvera, soit par ignorance, soit par votre haine des principes religieux, des lois auxquelles l'obligation d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes forcera de désobéir. Eh bien, préparez des prisons pour recevoir les fidèles, les prêtres, les Evêques, qui, prêts à rendre à César ce qui est à César, lui dénie le droit d'exiger pour lui ce qui est à Dieu.

Un mot devenu célèbre a été dit dans notre siècle par le souverain d'un petit Etat, forcé de céder aux exigences d'une grande Puissance : Vous avez le droit de la force et moi j'ai la force du droit. Une législation qui blesserait la religion, principe et soutien de toute justice, ne saurait jamais avoir la force du droit, et si elle fait exécuter ses prescriptions, alors elle n'est que le droit de la force.

Mais je me flatte qu'il n'en sera pas ainsi dans notre société. Le gouvernement, la législature, la magistrature ont donné des témoignages éclatants de leur désir de respecter les droits religieux et de ne pas envahir le domaine sacré. Un des citoyens les plus distingués de notre pays, par la haute place judiciaire qu'il occupe, et par l'estime que lui attire ses éminentes qualités personnelles, a écrit : " Le droit canonique régissant l'Eglise, toutes les matières ecclésiastiques sont de son ressort, et non-seulement les matières ecclésiastiques, mais encore les matières civiles de juridiction mixte, le mariage par exemple."—Et afin de faciliter la connaissance du droit canonique aux hommes de loi, à qui il la juge indispensable, il publie actuellement la traduction de l'abrégé des *Institutions canoniques* de Devoti, auteur qui fait autorité en cette matière.

Que notre droit civil soit toujours en harmonie avec le droit religieux, il sera plus respecté de ceux qu'il aura à régir ; et notre pays ignorera les troubles et les violences que tant d'autres contrées ont à souffrir. L'union de l'Eglise et de l'Etat dans la législation, c'est ce qui doit produire l'ordre, la paix et la justice dans une société.

6ème. DISCOURS.

LA RELIGION ET LA MÉDECINE.

Honora medicum propter necessitatem ; etenim illum creavit Altissimus ; à Deo est enim medela.

Honorez le médecin à cause du besoin que vous en avez : Dieu l'a créé : c'est de Dieu que vient tout remède.—C'est ce que nous lisons au livre de l'Ecclésiastique.

En m'entendant commencer ce discours par un texte de l'Écriture à la façon des prédicateurs, on me demandera sans doute avec étonnement si c'est un sermon que je viens faire. Je réponds : Non pas précisément, mais quelque chose cependant qui y ressemble.—A quel propos ? va-t-on dire : la médecine n'a rien à faire avec la religion ; l'art médical ne veut point de rapport avec la science théologique.—Eh bien, c'est cette assertion que je viens

combattre, et je pose la thèse, que la faculté de médecine dans une Université doit subir le contrôle de l'autorité religieuse.

Oui, selon la parole sacrée, nous devons honorer le médecin ; c'est la Providence divine qui l'envoie. Dieu a permis la maladie pour l'épreuve de l'homme, qui, par elle, obtient le mérite de la patience, de la résignation, et à qui elle fait penser à la mort, en l'engageant à se préparer à paraître devant le Juge suprême. Mais toute infirmité humaine ne conduit pas au terme fatal ; la douleur dans les desseins providentiels, peut n'être infligée que passagèrement : cependant, il faut que l'homme sente toujours sa dépendance du souverain maître de la vie et de la mort : il ne peut par lui-même, à son désir, se rendre la vigueur et la santé. Mais Dieu a mis dans certaines matières de la création la propriété de guérir ou de soulager. Le nature de leur valeur curative, du moins pour un grand nombre d'entre elles, ne s'acquiert pas facilement par tout le monde, et la manière de s'en servir demande un art tout particulier : il faut une connaissance approfondie du corps humain, et de la cause des lésions dont il souffre. On le sent, il y a besoin pour cela d'une étude toute spéciale qui exige de longs travaux. Eh bien, l'homme qui acquiert cette science par laquelle il connaît la maladie et le moyen de la guérir, c'est le médecin, que Dieu a préparé pour le soulagement des souffrances humaines : *creavit eum Altissimus*.

N'est-il pas une image de la bonté et de la puissance divine ? Voyez-vous cet infortuné en proie à d'atroces douleurs—? il appelle le médecin avec empressement ; il semble éprouver par l'espérance d'un prompt secours un certain soulagement à sa souffrance. Il exprime son mal et ce qu'il en croit la cause : tout en lui fait entendre cet accent de douleur et de confiance : soulagez-moi, guérissez-moi. Mais ne le voyez-vous pas ? c'est la prière qu'il adresse à Dieu même. Le médecin ne sent-il pas alors qu'il a une mission divine ? Il lui est donné de tempérer, d'enlever la souffrance, de faire cesser les gémissements déchirants arrachés aux hommes les plus forts par de cruelles infirmités. Bien plus la mort est là ; elle s'est déjà emparée jusqu'à un certain point de ce corps dont elle a commencé la dissolution : mais le médecin, par les ressources de son art en triomphe ; il opère en quelque sorte une résurrection ; il retient la vie qui allait s'échapper et lui fait reprendre toute sa force et toute sa vigueur. C'est un enfant qu'il rend à sa mère dont le cœur était déjà si déchiré ; c'est un père qu'il conserve à une famille dont il est le seul soutien ; c'est un citoyen à qui il permet de rendre encore à la patrie d'éminents services.

Et bien, cet homme de qui, en nombre de cas, peut dépendre la vie ou la mort des autres hommes, croyez-vous que la religion n'ait pas à s'intéresser à la manière dont il exerce le ministère si important que la providence lui a confié ?

Il faut au médecin la science que donnent de fortes études personnelles, les leçons et l'expérience à laquelle forment de savants professeurs et d'habiles praticiens ; mais elle ne peut s'acquérir qu'en lui consacrant un temps, faute duquel elle ne serait qu'illusoire. Il est assez facile de se procurer dans un temps restreint, des connaissances superficielles qui permettent de subir un examen que l'on sait ne devoir pas être sévère. La société ne serait-elle pas en droit de réclamer contre des études médicales faibles et précipitées, ou contre des procédés qui éludent les lois, établies pour ne pas laisser la santé et la vie des citoyens entre les mains de l'ignorance et l'empirisme ? Ne trouverait-elle pas des garanties particulières dans une Université, ou un contrôle religieux veillerait à la force des études, et des examens où l'on songerait moins à ouvrir une prompte carrière aux candidats, qu'à constater s'ils sont préparés à remplir leurs si importants devoirs !

Et puis, ne croit-on pas que ce même contrôle religieux protégerait plus sûrement la morale des jeunes étudiants, que ne laissent pas sans quelque danger certaines parties de la science médicale, et qui serait plus exposée encore dans la pratique de l'art, si elle n'avait pas été affermie par l'ensemble des doctrines et les pratiques chrétiennes se perpétuant de la famille au collège, du collège à l'Université ou à l'École des Facultés.

Un médecin doit-il être religieux ? Voltaire va nous donner la réponse : Je suis intéressé, dit-il, à ce qu'un prince ait de la religion ; car s'il n'en a pas, et s'il trouve quelque avantage à ce que je sois pilé dans un mortier, je suis bien sûr d'être pilé. Je dirai de même : si mon médecin n'a pas la crainte de Dieu, qui l'empêcherait de tenter sur moi, aux dépens de ma vie, l'expérience de tel remède ? qui le forcera, s'il a un intérêt quelconque à ne pas le faire, à me donner telle attention, tel soin dont l'omission peut amener pour moi la mort ?

Sans doute la conscience du médecin peut être formée autrement que par un enseignement religieux directement reçu dans ses études professionnelles ; mais aussi elle peut se perdre par les leçons qu'il entend. L'école médicale qui a eu le plus de vogue dans une partie de notre siècle, n'a-t-elle pas hérité du matérialisme du siècle dernier ? Il suffit de citer les noms de Cabanis, de Broussais, de Bichat. Même aujourd'hui, la négation de Dieu, de l'âme, du libre arbitre, de la morale, entre dans l'enseignement

d'un grand nombre de médecins de la France, de l'Allemagne ; on professe ouvertement que la conscience est une propriété de la matière, qu'un crime est le résultat inévitable de la passion qui aime. Voyez jusqu'où ces théories peuvent conduire. En Suisse le docteur Maleschoff, dans son ouvrage sur la circulation de la vie, a écrit : " Quel n'était pas le prix de cette poussière, que les anciens déposaient dans des urnes cinéraires au fond des tombeaux ? elle contenait la matière qui donne aux plantes le pouvoir de créer les hommes. Il suffirait d'échanger un lieu de sépulture contre un autre, après qu'il aurait servi un an ; on aurait ainsi au bout de six ou dix ans, un champ des plus fertiles qui créerait des hommes, en même temps qu'il augmenterait la quantité des céréales."

Le matérialisme triomphe à l'école de médecine de Paris. Tout récemment, on a entendu une grande partie de la jeunesse, fréquentant les cours de cette école, s'écrier : *vive le matérialisme* : et une thèse a été soutenue à cette faculté, où l'on engage les médecins, parce qu'ils connaissent, eux la nature humaine, à ne pas se faire les complices des magistrats et des juges sous le rapport de la responsabilité morale des actes humains. Un dictionnaire, mis généralement entre les mains des étudiants en médecine jusque dans ce pays même, celui de Nysten, n'est-il pas imprégné de matérialisme ?

Il n'y a pas deux mois, un chef de clinique à l'Hôtel-Dieu de Paris, traitant d'une maladie incurable et extrêmement douloureuse, disait aux élèves, dans une séance publique : " Dans ces conditions, la vie devient insupportable, et on ne peut qu'en souhaiter la fin : néanmoins nous ne pouvons pas, nous, médecins, travailler à l'abrégé : ce n'est pas notre rôle : mais le malade, c'est différent, et quoiqu'en puisse dire *la liturgie* (sic), je soutiens qu'il a le droit de se tuer."

Un professeur qui a le malheur de ne pas croire à l'âme humaine n'affirmera pas nettement la grossière erreur à laquelle il est en proie, devant des élèves dont il sait qu'il froisserait les idées religieuses et morales. Mais il exposera l'organisme vital du corps humain, de manière à en exclure l'âme ; il expliquera tout sans l'intervention de celle-ci : l'activité du principe spirituel dans le fonctionnement de la vie étant nullifiée, il sera facile d'en venir à la négation de sa réalité.

Je veux le croire, rien de semblable n'est à craindre dans nos écoles actuelles. Mais le matérialisme se trouve plus ou moins explicitement dans beaucoup de traités sur l'art médical qui, n'étant pas sans mérite sous le rapport de quelque partie de la

science, peuvent à cause de cela, attirer des lecteurs : n'est-il pas à craindre que peu à peu cette erreur monstrueuse ne s'introduise dans nos Facultés ?

Il est un principe, emprunté à l'art médical, qui trouve ici son application :

*Principiis obsta : sero medicina paratur,
Cum mala per longas invaluere moras.*

“ Arrêtez le mal à son principe : le remède vient trop tard, quand depuis longtemps le mal exerce son empire.”

Eh ! le principe du mal, dont nous redoutons la funeste influence le voici qui apparaît : il est dans la thèse que la religion n'a aucun contrôle à exercer sur la médecine. Proclamez la science médicale, affranchie de tout enseignement théologique, vous la verrez bientôt assimiler l'homme à la brute, et par conséquent n'avoir égard à aucun principe moral dans le traitement qu'elle aura à lui donner. Il faut de suite s'opposer à cette émancipation qu'elle réclame : *Principiis obsta*.

Là où il y aurait une faculté médicale qui reconnaîtrait une autorité religieuse, les doctrines spiritualistes les plus conformes aux principes théologiques y seraient enseignées, le matérialisme réfuté, et la jeunesse mise en garde contre les tendances dangereuses à la foi ou la morale, qui se trouvent dans certaines écoles, ou dans certains auteurs.

Et puis, il ne s'agit pas seulement de la question capitale de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme. Il est des cas où l'Eglise elle-même a recours à la science médicale, et cela pour porter un jugement, qui a la plus haute importance. Il s'agit pour elle de la canonisation d'un saint ; elle ne peut la décider que lorsque Dieu a en quelque sorte révélé la sainteté de la personne à laquelle il est question de faire rendre cet honneur sacré. Mais la voix de Dieu, c'est le miracle ; l'auteur de la nature peut seul déroger à ses lois : quand cette dérogation a lieu, il y a nécessairement une intervention divine. Or, le plus souvent, le miracle, c'est une guérison accomplie dans des circonstances, où il est évident que l'énergie naturelle, ou l'art médical n'a pu l'opérer. Toutefois, pour constater ce passage subit d'une maladie mortelle à une santé pleine de vigueur, le médecin est appelé à rendre son témoignage. Or, s'il ne croit pas à la révélation, il ne pourra jamais être amené à attester qu'il y a dans le cas quelque chose de surnaturel : il en serait de même pour les extases, les stygmates, et autres merveilles de cette sorte que présente la vie des saints. Or n'importe-t-il pas à l'Eglise que dans les facultés médicales, il ne se rencontre point de professeurs dont l'enseignement attaque la

possibilité, et par conséquent la réalité du miracle, que le Christ lui-même a donné comme la preuve éclatante de sa divinité ?

De plus, il est des cas où l'art médical dans sa pratique se trouve en face de questions de la plus haute gravité, parceque la vie corporelle et la vie éternelle y sont intéressées. Leur solution ne peut être donnée que par la théologie. Ses enseignements ont à déterminer en certaines circonstances la conduite que doit tenir un médecin, s'il fait cas de l'âme de son patient. Est-il indifférent à une société catholique que les hommes de l'art qu'elle emploie, croient ou non au baptême, et à l'obligation en conscience d'avertir un malade d'un danger de mort, dont l'ignorance le priverait de la réception des derniers sacrements ? Sans doute des médecins qui ne partagent pas la foi de l'Eglise, mais qui respectent les convictions des autres, peuvent s'acquitter de ce dernier devoir, comme nous en avons des exemples fréquents dans notre société. On sent néanmoins que, généralement parlant, et par la nature même des choses, l'identité de croyance religieuse entre son médecin et lui-même, rassurera un malade en certaines graves occasions.

Messieurs, quelque peu développées qu'aient été les considérations que je viens de vous offrir, j'ose les croire plus que suffisantes pour vous faire juger de cette maxime ; la religion n'a rien à faire avec la médecine. C'est une proposition qui exprime un manque total de réflexion et de logique, ou une hostilité plus ou moins déguisée à l'enseignement et à l'autorité de l'Eglise, et par conséquent elle doit être repoussée avec force par quiconque est attaché à sa foi religieuse.

Maintenant, doit-on conclure de tout ce que nous avons dit, que l'Eglise doit présider à tout enseignement, que ses ministres doivent occuper, non seulement la chaire du temple, mais encore celle des écoles, et qu'en tout ordre de choses, il n'y ait plus qu'une voix qui instruisse les hommes : celle du prêtre ?

Nullement ; a part les consciences sacrées proprement dites, qui on le sait, doivent être le partage des ministres de l'Eglise, toute science peut être enseignée par quiconque a des connaissances compétentes pour le faire, qu'il soit laïque ou ecclésiastique : et il est même des chaires, celle de médecine entr'autres, qu'un prêtre ne saurait occuper.

Mais il suit de la doctrine que j'ai exposée, que tout catholique appelé à l'enseignement doit, par des études religieuses en rapport avec les matières dont il s'occupe, se mettre à l'abri du danger de propager l'erreur, et que l'autorité ecclésiastique a toujours le droit de blâmer ceux qui dans leurs leçons s'écarteraient des principes religieux.

Il suit qu'une institution quelconque qui a pour but de s'occuper de ces grandes questions où le dogme et la morale sont intéressés, fait un acte essentiellement anti-catholique en disant à l'autorité religieuse : vous n'avez aucun compte à demander à notre enseignement, aucun examen à faire de nos livres, aucune censure à porter sur nos doctrines ; nous vous faisons gloire d'être affranchis de tout contrôle clérical.

Loin de là, l'enseignement religieux doit se trouver partout ; car la religion est nécessairement mêlée à tout : elle est révélée pour redresser les erreurs de l'esprit humain si porté à s'égarer, à raison de son ignorance, des passions qui l'aveuglent, et de là l'insuffisance de ses lumières pour pénétrer dans la sphère surnaturelle.

Et la société ne saurait souffrir de cette influence de la religion à son égard, produite par l'éducation donnée par l'Eglise ; car, selon le mot si souvent répété du plus grand publiciste du dernier siècle ; la religion chrétienne qui ne semble avoir d'autre objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci.

7ème. DISCOURS.

CE QUE NOTRE PAYS DOIT A LA RELIGION.

MESSIEURS,

Dans les discours que vous venez d'entendre, il a été démontré que les divers ordres des connaissances humaines sont nécessairement en rapport avec la religion, et que celle-ci par là-même qu'elle vient de Dieu, a droit de les contrôler, qu'elle peut diriger l'instruction, et doit par tous les moyens en son pouvoir, l'empêcher d'émettre des doctrines contraires à la foi et à la morale.

Mais à la question de principe, se joint une question de fait. En effet, si l'on a dit en termes explicites : " il n'est pas prudent de laisser contrôler par le clergé, de quelque dénomination qu'il soit, l'éducation classique ou universitaire,"—on a dit aussi : " il y a un courant dangereux vers la centralisation de toutes les sciences et de tous les arts vers une croyance ; le moyen de détourner ce courant, et de l'arrêter dans sa course fatale, c'est de lui opposer l'enseignement laïque et universitaire."—Et l'on a ajouté : " Il y a des hommes du monde, qui usent leurs talents et leurs connaissances à diminuer la somme des connaissances et des libertés au profit d'une caste ou d'une secte." Cette dernière proposition est une attaque dirigée contre le Catholicisme quoiqu'on n'ose le déclarer explicitement. Je la repousse avec énergie, en disant

qu'il n'y a qu'une honteuse ignorance ou une haine impudente, qui puisse faire accuser notre foi de favoriser l'ignorance et la tyrannie. C'est dans l'Eglise Catholique qu'ont brillé les plus beaux génies que puissent admirer les hommes ; c'est à l'Eglise que le monde moderne doit la science qui l'éclaire, et aussi l'ordre et la liberté qui peuvent faire le bonheur de la société ; les preuves de cette assertion se trouvent partout.

Mais je veux borner la question à notre pays ; c'est lui d'ailleurs qui est particulièrement en cause, c'est notre patrie que l'on veut soustraire à l'influence du clergé, c'est-à-dire, de la religion.

Sans doute, Messieurs, notre pays n'a ni la puissance, ni l'éclat que de longs siècles ont acquis à d'autres nations ; toutefois, il n'est pas si obscur que nous pouvons être portés à le croire. Il a son renom à l'étranger par ses beautés matérielles, la magnificence des ondes du roi des fleuves qui l'arrose, ses lacs aux vastes contours, ses rivières aux bords gracieux, ses promontoires si pittoresques, la situation magique de sa cité de Québec, et ce pont gigantesque jeté sur le St. Laurent, la plus grande merveille du monde en ce genre. Il a une histoire, dont les récits excitent l'intérêt ailleurs que chez nos compatriotes. Il a des rapports avec trois des plus grandes nations du monde : la France par son origine ; l'Angleterre, par sa dépendance politique ; les Etats-Unis, par le contact habituel d'un voisinage immédiat. Il a un commerce qui au loin et dans les plus grandes cités, fait compter avec lui. Il a une littérature que la renommée commence à glorifier.

Tout cela attire sur notre pays les regards des autres nations ; mais quand leurs yeux se fixent sur lui, ils lui trouvent un caractère tout spécial : l'esprit religieux forme sa physionomie historique et sociale. En effet, l'action catholique nous a faits ce que nous sommes. C'est elle qui a choisi les premiers colons du Canada, et envoyé en leur personne la foi, la piété, la probité peupler la terre que nous, leurs descendants, habitons encore. Elle a inspiré le courage des martyrs glorieux dont le sang sanctifie notre sol ; elle a encouragé l'intrépidité de ces héros, qui avec un dévouement si valeureux, ont soutenu la colonie naissante ; elle a provoqué l'esprit d'exploration, qui a produit de si lointaines et si importantes découvertes ; elle a conservé notre nationalité au milieu d'une conquête qui aurait dû nous anéantir, mais dont l'effet principal semble avoir été, dans les desseins de la Providence, notre soustraction à l'envahissement de cette impiété, qui a amené la révolution française avec tous ses désastres. Notre foi religieuse a maintenu en nous cette loyauté qui, en nous rendant fidèles à nos nouveaux maîtres, a empêché l'absorption de notre foi, de

notre langue, de nos mœurs, de notre nom dans l'union américaine. C'est elle qui a couvert notre pays de ces magnifiques institutions d'éducation et de charité, qui sont pour nous un si noble orgueil ; c'est elle qui a conservé cette dignité de mœurs qui distinguent ces qualités disparues, hélas ! chez tant d'autres peuples ; le respect pour les choses sacrées, l'honnêteté qui fait rougir le vice, la probité dans les transactions, l'urbanité dans les rapports sociaux et spécialement à l'égard des étrangers. La foi elle apparaît aujourd'hui dans les hautes classes comme dans le peuple, dans l'administration, dans la magistrature, dans la presse presque toute entière, dans toute l'expression sociale.

C'est encore la religion qui a inspiré le dévouement de ces zouaves qui, dans la France qu'ils ont traversée, et à Rome où ils ont été en contact avec tant de milliers d'étrangers, ont excité une sensation glorieuse pour nous, et ont réveillé partout l'idée de la foi et des mœurs antiques. Ceci est un honneur pour nous ; à qui est-il dû ? à l'action du clergé.

Mais que vient-il de se passer dans la première cité de notre pays ? Voyez cette grande fête nationale célébrée avec tant de pompe et de solennité. Assurément la démonstration qui a eu lieu en ce jour a jeté un brillant éclat sur le nom canadien. Mais avez-vous remarqué comme la religion a présidé à cette fête ? Elle en a été l'âme : elle a convoqué aux pieds des autels cette foule immense ; et dont les nombreux discours qui ont été entendus en cette occasion, elle a été saluée, glorifiée comme l'élément le plus vivace de notre nationalité, et le lien le plus fort de l'union de nos compatriotes. Chez aucun peuple contemporain, nul honneur n'a été rendu d'une manière si unanime, à la foi catholique, comme principe de la vie d'une nation.

Otez à notre pays tout ce qu'il tient de la religion, vous enlevez à ses annales ses faits les plus héroïques, à ses cités et à ses campagnes les monuments qui font leur gloire, à notre caractère national ce qui le distingue, à notre nom tout l'honneur dont il jouit.

Or, cette gloire que notre pays doit à la religion, c'est son clergé qui la lui a donnée. Jouissant d'une grande influence sur les populations, maître de tout l'enseignement, il a conservé dans notre société la foi, qui a été le principe de tout ce que notre passé et notre présent offrent à l'admiration des étrangers. Et c'est à l'aide de la haute instruction qu'il a donnée, si largement et si libéralement, que se sont formés tous les citoyens distingués de notre pays, nos hommes politiques qui ont défendu les intérêts de notre nationalité avec tant d'éloquence et d'habileté, nos juris-

consultes, qui, sur le banc judiciaire ou au barreau, ont attaché de l'éclat à leur nom, nos écrivains qui, par leur œuvres littéraires ont acquis une célébrité qui rejaillit sur notre pays.

Non, le clergé n'a pas travaillé uniquement dans l'intérêt de ce qu'on appelle la caste sacerdotale. Sans doute, il a eu, il devait avoir pour but principal de son action l'empire de la religion sur les esprits et les cœurs, puisque c'est le devoir essentiel de son ministère ;—mais il a toujours eu en vue la prospérité, la gloire nationale.

Qu'il me soit permis de dire ici des paroles prononcées il y a 13 ans à la translation du corps de Messire Girouard. " Son esprit éclairé et judicieux appréciait tous les avantages de l'éducation : il comprenait comme elle agrandit le caractère, élève le sentiment développe la faculté essentielle de l'homme, la raison, devient la source des jouissances les plus nobles et les plus délicates, et par là même, lorsqu'elle est bien dirigée, comme elle rend l'homme de plus en plus semblable à Dieu, à l'image duquel il a été formé. Il sentait que le pays avait besoin de défenseurs, et que l'éducation seule pouvait relever sa race, et la soustraire à une infériorité dans laquelle on chercherait longtemps encore peut-être à la maintenir.

Il avait été le condisciple, et il était l'ami intime de ce grand Evêque, l'honneur du nom canadien Mgr. Plessis, qui avait fondé le collège de Nicolet. Je me plais à les contempler, conversant ensemble sur le moyen de faire prospérer leur pays, s'entretenant de leurs œuvres inspirées par la même pensée, l'un et l'autre voyant, dans un regard prophétique, des hommes éminents sortis des institutions qu'ils formaient pour servir la religion et la patrie, et se réjouissant dans le Seigneur d'avoir été appelés à ouvrir ces sources fécondes, où tant de générations viendraient boire ce breuvage salutaire qui entretient dans la vie des peuples une saine éducation. Oh ! de l'illustre prélat et du vénérable curé, quel canadien ne peut dire comme du protecteur d'Israël : *Hic est amator fratrum et populi.* (II. Mach. 15—4.)

Les paroles que je viens de citer répondent à l'accusation que je combats. Oui, si la fondation de cette maison a été pour Messire Girouard, l'objet de tant de sollicitude ; s'il s'est imposé tant de travaux et de fatigues ; si renonçant à l'aisance dont ses revenus pouvaient le faire jouir, il s'est condamné à une sorte de pauvreté par l'économie qui lui a été nécessaire, c'est pour préparer des prêtres qui ouvrissent le ciel aux âmes, et des citoyens qui travaillent au bonheur de la patrie : ce double but, grâce à la bénédiction de Dieu, il a été réalisé : le clergé montre 5 Evêques,

environ 250 prêtres sortis de cette maison ; et la société civile nous fait voir un très grand nombre de citoyens de toutes les classes du pays, distingués par leur honorabilité personnelle, et par les services qu'ils ont rendus à la patrie, lesquels doivent leur éducation au fondateur du Collège de St. Hyacinthe. Et l'on insultera à la mémoire de cet homme vénérable, en appelant dangereux à la société le courant intellectuel dont il a ouvert la source ?

Oh ! nous protestons de toutes nos forces pour nous et pour les anciens élèves du Collège de St. Hyacinthe, contre cette odieuse appréciation de l'éducation que l'on y reçoit. Notre chère et belle patrie, nous apprenons ici à l'aimer, à la servir : nous sommes formés ici aux qualités morales qui font le citoyen, en même temps qu'à la foi et à la piété qui font le chrétien. L'enseignement religieux est mêlé sans doute à toute l'instruction qui nous est donnée : mais l'ensemble de nos études a pour objet la science, les lettres, l'art, jusqu'à un certain point l'industrie, en un mot toutes les connaissances qui peuvent nous préparer une carrière honorable pour nous et utile à la société. Ces deux paroles retentissent sans cesse à nos oreilles : Servez Dieu et la patrie. Nous jurons de remplir ce double devoir, et nous espérons être d'autant plus dévoués aux intérêts de notre pays, que nous serons plus attachés à la foi qui jusqu'à présent a fait sa gloire et son bonheur.

SÈME. DISCOURS.

CE QUE DEVIENDRAIT NOTRE PAYS SANS L'ÉDUCATION RELIGIEUSE.

Vous venez de voir ce qu'à été notre patrie sous l'influence de l'éducation qu'elle a reçue du clergé : j'exprimerai rapidement ce qu'elle serait, dans un avenir plus ou moins éloigné, si le prêtre n'avait plus rien à faire avec l'enseignement.

Qui ne voit tout d'abord que l'éducation classique y serait beaucoup moins florissante ? C'est le sacerdoce catholique qui a élevé tous les collèges du pays : il y donne l'instruction à bien peu de frais ; il y maintient une discipline et une conscience du devoir, qui oblige au travail, par lequel la science s'acquiert. Des établissements, exclusivement laïques, coûteraient incontestablement plus cher ; ce serait un impôt très fort pour la population ; et comme je suppose que l'on ne veut pas soustraire les élèves au contrôle de la religion pour y astreindre les maîtres, on verrait bientôt, malgré les connaissances et l'habileté que

pourraient avoir ceux-ci, ce que seraient, même sous le rapport littéraire et scientifique, des maisons d'éducation, où le travail n'est pas accepté, où l'enseignement n'est pas donné, comme une obligation morale.

Et quelle serait l'instruction donnée dans ces institutions, d'où tout enseignement chrétien serait exclu ? On vient de vous le faire voir ; toutes ces doctrines anti-religieuses, immorales, abrutissantes, dont on vous a fait entendre l'expression, deviendraient avec le temps les thèses qui remplaceraient celles que nous soutenons aujourd'hui ; l'incrédulité a invariablement partout le même programme. Et ici, comme ailleurs, bientôt on ravirait au clergé les établissements magnifiques qu'il a fondés avec tant de sacrifices, qu'il a fait prospérer avec tant de dévouement ; et ses adversaires y viendraient instituer des chaires, ou seraient contredits tous les enseignements qu'il aurait donnés.

Ceux qui nous remplaceraient en cette maison dans un certain nombre d'années, n'entendraient plus rappeler Dieu à leur intelligence, comme principe et fin de tout ; le Christ, objet de notre amour et de notre culte, serait renié et blasphémé ; des accents de haine contre l'Eglise retentiraient partout dans ces salles. Au lieu du respect à toute autorité religieuse, de l'obéissance et de l'affection envers les parents, vertus auxquelles nous sommes formés en cette institution, les élèves n'y prendraient qu'un esprit d'indépendance et d'insubordination, ennemi de tout joug, de tout contrôle. Aux congrégations pieuses, organisées en ce séminaire succéderaient des clubs où l'on s'initierait à l'esprit de la franc-maçonnerie ; et l'édification des vertus chrétiennes serait peut-être remplacée par des scandales de paroles et de faits, qui feraient de cette maison une école d'immoralité.—Voyez ce qu'ont été en France un grand nombre de collèges universitaires.

Et que deviendrait la société dirigée par des hommes dont la jeunesse aurait été élevée dans l'indépendance, ou plutôt l'aversion à l'égard de la révélation ? Elle perdrait bientôt elle-même toute conviction religieuse ; et alors notre patrie ne porterait plus cette empreinte catholique qui la rend si belle, si heureuse et si admirable dans ses institutions, aux yeux même de ceux qui ne partagent pas notre foi. Notre beau fleuve ne roulerait plus ses ondes au milieu de rives bordées partout de ces gracieuses églises, qui portent dans les airs leurs flèches élancées surmontées de la croix. Ces noms de saints qui désignent la plupart de nos paroisses, et qui donnent à notre contrée un caractère religieux si prononcé, ces noms feraient place à des dénominations empruntées à des hommes dont la vie, peut-être contrasterait sous plusieurs rapports, avec

celle des héros du christianisme, protecteurs de nos campagnes. On ne verrait plus se déployer ces processions solennelles, ces démonstrations de la piété catholique qui sont une des grandes joies de notre peuple. On ne célébrerait plus ces fêtes religieuses, si pleines d'allégresse et d'édification, dont nous seuls, catholiques, avons le secret ; nos doux et charmants cantiques ne feraient plus retentir nos collines ou les rives de nos fleuves de leurs mélodieux accents ; l'hommage à rendre à Dieu et à sa douce mère serait peut-être permis dans le secret du temple, mais toute gloire leur serait interdite au grand air, devant le soleil, en présence de notre majestueuse ou gracieuse nature ; notre atmosphère ne serait plus catholique.

Nos institutions religieuses tomberaient tour-à-tour sous les coups des ennemis du Christ et de son Eglise ; les enseignements de la foi ne viendraient plus éclairer les esprits, sanctifier les cœurs ; et les pauvres, les infirmes, les misérables de toute sorte, de l'ordre moral ou corporel, ne trouveraient plus cette admirable charité qui vient à leur secours dans ces hospices de tout genre, où maintenant elle s'exerce jour et nuit avec un inépuisable dévouement.

Et quelles seraient les mœurs d'un peuple, qui n'aurait ni l'espérance du ciel, ni la crainte des châtimens de la justice divine ? Une hideuse corruption s'y étalerait partout ; la bonne foi, la charité seraient bannies de la société, et avec elle la paix et le bonheur ; la cupidité, l'ambition, toutes les passions, exemptes de tout frein, chercheraient à se satisfaire ; toute propriété serait l'objet d'une convoitise, qui recourrait à la violence pour s'en emparer ; toute supériorité aurait à subir la proscription de la haine et de l'envie..... Oh ! je frémis à l'aspect de l'avenir qui se préparerait à mon pays ! J'y vois apparaître des hommes à la figure perverse qui épouvante, au langage blasphémateur, aux mœurs cyniques, aux cœurs exhalant la haine, aux mains façonnées à la violence et teintes de sang, à toute la personne portant une expression satanique. Leur audace leur donne la puissance. Les voici à l'œuvre ; sous le souffle infernal qui les anime et leur inspire un esprit de destruction, ils mettent leur jouissance à voir dans les cités et les villages les ravages des incendies qu'ils allument de toutes parts ! leurs balles et leurs poignards ôtent la vie à ceux qu'ils ont fait l'objet de leur aversion.....

Mais que vois-je ?.....

Ce sont des fils de St. Ignace, de St. Dominique, de M. Olier... des membres du clergé paroissial..... O Ciel ! des pontifes mêmes de l'Eglise du Canada..... Ils sortent d'une prison où on leur a fait subir un traitement dont ils portent la pénible empreinte sur leurs

personnes.....Ils sont là devant une troupe d'hommes qui semblent animés des intentions les plus sinistres.....

Un signal homicide est donné.....Ils tombent sous les coups de ces misérables, qui assouvissent leur haine contre la religion en répandant le sang de ses ministres, et en foulant aux pieds leurs cadavres.....

J'entends un cri qui s'élève : C'est une prévision trop odieuse qui ne saurait jamais s'accomplir.....Oh ! ne le savons-nous pas ? il y a à peine trois ans, le tableau que je viens de mettre sous vos yeux, était une horrible réalité. Permettez-moi d'en appeler à vous, qui êtes venus exercer ici votre zèle, fils de St. Dominique, frères de quelques-uns des martyrs de cette fureur anti-chrétienne et qui avez failli en être les victimes.....vous frémissez encore de la scène que je rappelle.

Nous sommes les fils de la France très chrétienne, elle-même fille aînée de l'Eglise, et nous en avons conservé la foi ; mais que l'esprit de la France impie et révolutionnaire passe en ce pays : hélas ! il éprouvera les désastres qui ont désolé la contrée qui a été notre mère-patrie ; les horreurs de 93 et de la commune de Paris en 1871, se répandraient sur cette terre aujourd'hui si religieuse, si tranquille.

Partout les mêmes causes produisent les mêmes effets. Otez à Dieu son empire sur le peuple, vous le livrez à la domination de l'enfer. Mais si le ministre du Seigneur n'est pas là sans cesse pour rappeler les enseignements de la religion, les apôtres du mal, du désordre, de toutes les doctrines funestes à l'homme et à la société, s'empareront de toutes les chaires dont le sacerdoce aura été exclu. Enlever au prêtre son influence sur l'éducation, c'est donc conduire une nation à la plus déplorable ruine.

Voilà quel serait le résultat de la thèse que nous avons combattue : avec quelle énergie ne doit-elle pas être repoussée de tous ceux qui sont attachés à leur foi et à leur pays.

Mais je le dis avec assurance : elle ne saurait prévaloir dans notre société, défendue contre elle par le souvenir des services que le clergé lui a rendus. La religion continuera à y exercer son influence salutaire sur l'éducation : et notre chère et belle patrie, dont elle a fait l'honneur et la félicité jusqu'à ces jours, devra à l'esprit dont elle l'anima de plus en plus, la gloire et la prospérité, qu'en retour de la conservation de sa foi, elle peut espérer de la Providence divine pour l'avenir.

J. S. RAYMOND, Ptre.

BERCEUSE.

(A MA FEMME.)

*L'enfant qui sourit en som-
meillant, sourit à son bon
ange.*

(DICTON POPULAIRE.)

I

Mère, sais-tu ce que veut dire
Par son souris le jeune enfant
Qui dort, et qui sans cesse attire
Vers lui ton regard caressant ?

Refrain { Il s'adresse à toi, tendre mère,
 { Ce sourire délicieux.....
 { Quel malheur qu'il soit éphémère ;
 { De même on sourit dans les cieux.

II

Il veut dire : quand je sommeille,
O mère ! je rêve de toi ;
Je rêve que je me réveille
Sur tes genoux, mon trône à moi.....
Il s'adresse à toi, etc. etc.

III

Il veut dire encore : je rêve
Que tu m'abreuves de liqueur
Qui, pure comme est toute sève,
Doit avoir sa source en ton cœur.
Il s'adresse à toi, etc., etc.

IV

Il veut dire : Dieu met ma vie
Ici-bas sous tes soins si doux ;
C'est un bonheur que l'ange envie,
Dans le ciel, à chacun de nous.
Il s'adresse à toi, etc., etc.

V

Mère, qu'il dit d'aimables choses,
Par son souris, l'enfant qui dort.....
Mais que d'épines ont les roses
Que te donne à cueillir le sort !
Il s'adresse à toi, etc., etc.

Outaouais, 5 Août, 1874.

J. A. BÉLANGER.

PRES D'UN BERCEAU.

Rêve d'amour... ange du ciel sur terre,
Dieu te confie à mes soins, c'est sa loi.
Pourquoi déjà te réveiller, ma chère ?
Dors, c'est la nuit... ta mère est près de toi.

Ton père, Ida, partage ici ma peine,
Et ton réveil te transporte d'émoi.....
D'anxiété pour toi son âme est pleine ;
Dors, mon enfant, pour ton père et pour moi.

Mon Dieu... minuit ! et le sommeil m'enivre,
Malgré tes pleurs. Je traissaille d'effroi,
A d'autres mains il faut que je te livre !
Tout est au mieux ; ton père est près de toi.

Dors, mon Ida, c'est ton père qui chante :
De tes huit mois j'espérais mieux, ma foi.....
Mais j'oublierai..... ton silence m'enchanté ;
Tu vas dormir pour ta mère et pour moi.

Dors, et bientôt sur ses genoux, ta mère
T'accueillera ; c'est son plus cher emploi.....
Sous ses doux soins, quelle douleur amère
N'a pas son baume et pour nous et pour toi ?

Dors, et, demain, longtemps repose encore,
Petite enfant ; le sommeil porte en soi
Remède aux maux qu'à tout berceau Pandore
A prodigués..... dors pour ta mère et moi :

J. A. BÉLANGER.

Outaouais, 3 Septembre, 1874.

LA SŒUR GAUDRY.¹

Dans le Bas-Canada, la religion catholique, quoique contrôlée et modifiée sous quelques rapports, par la coexistence d'une minorité protestante, est restée la religion dominante. On compte à peine un protestant contre six catholiques, et même à Montréal, qui est le chef-lieu de la religion réformée, on n'en compte encore qu'un seul contre trois. L'éducation est donc entre les mains du clergé, et les taxes prélevées pour l'éducation populaire le sont presque entièrement au profit des écoles catholiques. Le niveau intellectuel de l'éducation dans le Bas-Canada est inférieur à celui du Haut-Canada ; mais les exceptions à cette règle sont nombreuses à Montréal même, où les écoles dirigées par les couvents reçoivent encore les enfants de maintes familles protestantes qui les préfèrent aux écoles de leur propre religion.

Pendant mon séjour à Montréal, j'avais beaucoup entendu parler d'une de ces écoles religieuses où sont non-seulement reçus les orphelins des deux sexes, mais encore où les pauvres ouvrières laissent leurs enfants le matin et viennent les reprendre le soir, après le travail de la journée. Un habile chirurgien de Montréal, catholique lui-même, m'offrit de m'adresser personnellement à la révérende sœur Gaudry, qui peut justement réclamer en grande partie le succès de ce double établissement d'une école et d'une salle d'asile.

Je fus parfaitement accueilli par la sœur Gaudry, petite femme d'un extérieur délicat, mais dont la physionomie à la fois sympathique et intelligente, calme et expansive, vous fait comprendre

¹ De la *Revue Britannique*, Mai 1874.

tout d'abord l'influence qu'elle doit exercer sur les enfants. J'arrivais à une heure propice et elle m'introduisit dans une grande salle où elle me dit qu'allaient commencer les exercices de l'après-midi. D'un côté de cette salle étaient debout environ une centaine de petit garçons et de l'autre environ le même nombre de petites filles. Obéissant au signal d'une sonnette, ils se levèrent tous ensemble et nous saluèrent gracieusement. A un second signal, ils firent un demi-tour et se mirent à défiler avec une précision militaire, pour se rendre dans une salle contiguë où ils s'assirent sur les bancs disposés en amphithéâtre, les garçons séparés des filles par une grille qui partageait en deux compartiments cette classe, commune aux deux sexes.

Je remarquai deux petit lits à côté l'un de l'autre au bout de la salle. A ma question sœur Gaudry répondit :

“ Ce sont deux lits pour les enfants qui pourraient s'endormir pendant les exercices.

—Heureux enfants, pensai-je.

A un signal que fit sœur Gaudry avec une paire de plaquettes en bois, tous les enfants, filles et garçons, s'agenouillèrent et joignant leurs petites mains, répétèrent ensemble une prière en français ; puis les leçons commencèrent.

Sœur Gaudry prit une baguette et se tourna vers le mur derrière elle, où était suspendu un large tableau qui représentait les lettres de l'alphabet, “ illustrées ” par des figures. Sous l'A, par exemple, était dessiné un “ chat ”, et lorsque la baguette indicatrice désigna la lettre A, deux cents voix chantèrent d'accord :

C'est la voyelle *a*
Que nous prononçons dans *chat*.

Tout l'alphabet fut chanté de la même manière, le chant ayant été reconnu très-utile pour soutenir l'attention et aider la mémoire.

Après une leçon d'arithmétique, sœur Gaudry se plaça derrière une espèce de double pupitre, où elle disposa une série de lettres imprimées sur des cartons que tous les enfants nommaient à mesure qu'elles leur étaient montrées ; puis elle appela une petite fille qui descendit de son banc et, arrivée à côté du double pupitre, fit une révérence. Sœur Gaudry mit un carton sur le pupitre :

“ Quelle est cette lettre ? demanda-t-elle.

—V, répondit la petite fille.

—Et celle-ci ?

—I, ” répondit la petite fille.

Et ainsi des autres lettres qui finirent par exprimer une phrase qui s'adressait à moi et à quelques autres dames assistant aussi à cet exercice.

“ Lisez la phrase, maintenant, ” dit sœur Gaudry.

Et la petite fille lut :

VIVENT CE MONSIEUR ET CES DAMES !

L'exercice suivant fut plus intéressant, quand sœur Gaudry plaça un petit tableau sur le pupitre et demanda ce qu'il représentait :

“ David, vainqueur de Goliath, répondirent les deux cents petites voix.

— Racontez-nous cette histoire, ” dit la religieuse.

Toute l'école, avec une animation croissante, accompagnant la déclamation d'une gesticulation dramatique, se mit à raconter comment David mit une pierre dans sa fronde, frappa le géant au front et, l'ayant renversé, fondit sur lui pour lui trancher la tête.

Impossible de décrire cette pantomime parlée.

Vinrent ensuite les leçons de grammaire et de géométrie. Je ne pus qu'admirer un petit garçon, ne portant peut-être des pantalons que depuis la veille, qui descendit de son banc, fit un salut avec toute la grâce de la politesse française, croisa les bras sur sa poitrine, comme un Napoleon lilliputien, et regarda sœur Gaudry avec l'air d'un mathématicien capable de résoudre tous les problèmes : il ne fut pas plus embarrassé, en effet, pour décrire le cône que la pyramide, le parallélogramme que le triangle équilatéral, puis, quand il eut fini, il nous adressa un nouveau salut et remonta à sa place tranquillement.

La récréation me parut tout aussi originale que l'enseignement. Je ne m'attendais pas à voir les exercices gymnastiques commandés par une religieuse, ceux des garçons comme ceux des filles, chaque division imitant les divers métiers afférents à son sexe : le travail du menuisier, le travail de la couture, toujours avec accompagnement du chant.

Nous fûmes invités à passer ensuite dans la salle à manger, c'est-à-dire dans la première salle convertie en réfectoire, avec de longues tables où les enfants vinrent simplement prendre leur place.

“ Ils apportent eux-mêmes leur dîner dans un panier, me dit sœur Gaudry, car nous ne sommes pas assez riches pour les nourrir, excepté ceux dont les parents sont tout à fait dans l'indigence :

heureusement, à côté de ceux qui ne peuvent rien apporter, il en est qui, apportant une double ration, viennent à notre aide en partageant avec un camarade, et qui pratiquent ainsi de bonne heure la charité : c'est la meilleure des leçons qu'ils reçoivent ici, et vous remarquerez, monsieur, que, quoique les uns et les autres aient l'appétit de leur âge, ils apprennent aussi à ne pas le satisfaire avec la voracité des loups...les voilà tous assis...ils ne toucheront à rien que quand ils auront entendu mon signal."

Ce signal ne se fit pas attendre : tous les convives de ces agapes de l'enfance se levèrent et chantèrent une prière française :

Notre père qui es dans le ciel,
.....
Béni le pain de tes enfants, etc.

" Quel est le prix d'admission à votre école ? demandai-je à sœur Gaudry.

—Vingt-cinq " cents " par mois (1 fr. 25), mais tous ne le payent pas : une centaine tout au plus, quoique dans l'hiver nous ayons jusqu'à cinq cents enfants sur notre liste.

—Comment donc pouvez-vous faire ?

—Nous faisons la charité...mais la charité nous est faite à nous mêmes : grâce à des dons volontaires, nous acquittons régulièrement le loyer de la maison et tous nos autres frais."

Sœur Gaudry me présenta à la sœur supérieure, qui daigna me montrer elle-même la partie de l'établissement qui est réservée à l'instruction des enfants aveugles.

Je vis là deux petites orphelines dont la première répétait sa leçon à la seconde, qui l'écoutait en parcourant d'un doigt rapide les lettres d'un alphabet à l'usage des aveugles.

" Une de ces deux pauvres écolières, me dit la supérieure, a pour mère une Irlandaise et pour père un de vos compatriotes, un Ecossais.

—Ma chère petite, lui demandai-je, que préférez-vous ? être Ecossaise ou Irlandaise.

—Irlandaise, me répondit-elle sans hésiter.

—Maria, lui dit la supérieure, monsieur est Ecossais ! "

L'orpheline comprit qu'elle avait négligé de me faire un compliment ; mais elle se contenta de sourire et d'incliner sa jolie petite tête blonde.

" Maria, lui dit la supérieure en lui donnant un carton et un crayon, écrivez le nom du pays de votre père."

L'orpheline écrivit.

“ Et vous, lisez,” dit la supérieure à l'autre, qui après avoir promené ses doigts sur les lettres, prononça le mot “ Ecosse ” avec un accent étranger, car elle était Française et ne savait pas un mot d'anglais.

Je remerciai les deux orphelines, et la supérieure accepta pour elles une légère offrande. Sœur Gaudry les embrassa toutes les deux en murmurant quelques paroles que je crois pouvoir traduire assez exactement par celles de l'Évangile : Tout ce que vous ferez pour “ un de ces enfants ”, c'est pour moi que vous le ferez,”

M.

LE CESARISME

ET

L'ULTRAMONTANISME.

Mon objet, en cette étude, est d'examiner s'il n'y a pas un caractère spécial dans le conflit que l'Eglise soutient de nos jours ; et, s'il en est ainsi, de quel genre il est. En un sens, le conflit de l'Eglise et du monde est toujours le même. L'inimitié du monde est une ; néanmoins, les formes de cette inimitié sont sans cesse et toujours changeantes. A certain point de vue, la guerre contre l'Eglise est toujours la même. Les mêmes armes sont constamment employées, mais les motifs et les visées de ceux qui s'en servent varient. Ces armes ont été, sont, et seront toujours le pouvoir civil.

Pendant les trois premiers siècles, les juifs et les sectes hérétiques excitèrent les soupçons, les craintes et la haine de l'empire romain contre l'Eglise. Au moyen âge, l'ambition ou le despotisme des princes chrétiens se servit du pouvoir civil contre l'Eglise. Enfin, pendant les trois cents dernières années, et spécialement dans ce siècle, c'est un monde s'éloignant de la chrétienté qui a eu recours à la guerre pour opprimer l'Eglise. En un mot, l'antagoniste de l'Eglise a toujours été le césarisme, ou la suprématie de l'élément civil sur le spirituel.

Dans un premier travail j'ai déjà montré cela pour l'histoire du christianisme en Angleterre, et j'ai fait voir d'abord avec quel soin nos ancêtres saxons reconnurent et garantirent, par les serments des rois et par les actes du Parlement, les pleines libertés de l'Eglise ; ensuite, comment, durant l'entière période de notre monarchie normande et anglaise, nos parlements reconnurent et garantirent les libertés de l'Eglise par le texte du droit écrit, même en des temps où la coutume, la corruption des cours royales ou la jalousie nationale violaient son indépendance ; enfin et, en dernier lieu, j'ai prouvé qu'à partir du moment où l'Eglise légale d'Angleterre fut établie, le mot libertés, jusqu'alors maintenu dans les

actes du Parlement, cessa de se retrouver dans le livre de nos statuts.

Ce qui est arrivé en Angleterre se reproduit également dans toute l'histoire de l'Europe. Le césarisme se retrouve à tous les âges et dans tous les pays ; mais le césarisme du dix-neuvième siècle a un caractère qui lui est propre.

La première manifestation du césarisme dans l'histoire—je ne m'occupe pas des légendes préhistoriques ou des tyrannies orientales—peut être vue dans le despotisme de Rome après la suppression de la république, et chez les empereurs romains qui l'ont marquée de leur nom. En son essence, c'est la domination absolue de l'homme sur l'homme, la puissance de vie et de mort, comprenant le pouvoir suprême sur la liberté et les biens, et s'étendant à la vie entière de l'homme, politique et religieuse, sociale et domestique.

Il est possible de résumer le césarisme en peu de mots : *Divus Cæsar, imperator et summus Pontifex.* Rien n'échappe dans la vie publique ou privée de l'homme à cette implacable juridiction de la souveraineté universelle. La souveraineté du césarisme est absolue et ne dépend d'aucune condition ; elle est également exclusive, parce que, hors sa juridiction, elle n'en reconnaît pas d'autre. Les seules lois qu'elle reconnaisse, ce sont celles qu'elle fait.

Et il n'est pas nécessaire que ce pouvoir suprême soit dans la main d'un seul homme. Il peut appartenir à un peuple, à un sénat, à un roi ou à un empereur. Son essence est la prétention à une souveraineté absolue et exclusive. Par la force des choses, il exclut Dieu, sa souveraineté et ses lois. Le seul créateur de la loi, c'est la volonté humaine, individuelle ou collective. César trouve la loi en lui-même ; il engendre le bien et le mal, le juste et l'injuste, le sacré et le profane. Le césarisme a la nature humaine pour code, et César est l'unique, le suprême interprète et commentateur de cette loi naturelle. Donc, lois, morale, religion, procèdent de lui et dépendent de lui. Le prince ou l'Etat souverain légifère, juge, exécute, et par sa volonté et sa propre main. Tout est créé par ce pouvoir souverain : il façonne la constitution, il délègue une juridiction qu'il peut révoquer d'un seul mot, il suspend ou mesure la liberté individuelle, il contrôle la vie domestique, il réclame les enfants comme étant siens, il les élève comme il lui plaît et d'après ses modèles et ses théories.

Eh bien, cette conclusion de Dieu est la déification de l'homme.

Elle met l'homme à la place de Dieu comme le législateur suprême, la source de l'autorité, de la liberté, de la loi et du droit. Elle lui remet le contrôle sur les actions des hommes et sur les

esprits des hommes. *Quod principi placuit legis habet vigorem, et cujus regio ejus est religio*, sont les axiomes du césarisme. Telle est la *Lex regia*, et là où elle existe, la liberté humaine cesse d'exister.

Quant je dis que Dieu fut exclu de la Rome impériale, je signifie le vrai Dieu, créateur et maître de toutes choses, car Rome était pleine de dieux. Mais le pontificat suprême de toutes les religions amoncelées dans Rome était investi dans la personne de César. Il était *summus Pontifex*. Il portait en lui une divinité. On l'appelait *Æternitas tua*, et Dioclétien pouvait dire : *Diocletianus maximus æternus imperator...ad divinas aures nostras fama quædam pervenit. (Decret. Dioclet, apud Bolland. Act. S. Georg. aug. 27 ; Gaume, tome VI, p. 2).*

L'auteur de l'*Histoire universelle de l'Eglise* décrit en ces termes le césarisme de Caligula : " L'idée païenne d'un César païen fut parfaitement réalisée en sa personne. Il se proclama lui-même Dieu ; il se consacra un temple avec des prêtres et des sacrifices. Sa sœur Drusilla, avec laquelle il avait été criminel d'inceste, étant morte, il la déclara déesse et jura publiquement par sa virginité. Il donna à ses agents à Rome autorité sur tous les dieux et sur tous les hommes, et il dit à un de ses parents de se souvenir que " tout lui était licite à l'égard de tous les hommes : *Omnia et omnes sibi licere.*" On ne doit pas oublier que Caligula fit de son cheval un consul. Telle était la *Lex regia*, qui peut être ainsi résumée : César a hérité de tous les droits du Sénat et du peuple. Dans le domaine politique, il était chef de l'armée de terre et de mer ; il avait le droit de faire la paix et la guerre. En administration, il était consul perpétuel, proconsul, sénateur, président du sénat et tribun du peuple. Dans l'ordre civil, il était censeur et préteur ; ses édits, ses lettres, ses rescrits, ses décisions avaient force de loi. En religion, il était prêtre, augure, souverain pontife, chef de tous les clergés et de toutes les religions. Il était juge de toutes les questions relatives aux rites religieux, aux cérémonies, aux cultes, et interprète de tous les mystères. De fait, la souveraineté du peuple dans toutes ses fonctions était transférée à César. Terrasson décrit ainsi la *Lex regia* : " Toute autorité religieuse, politique, législative et civile, en un mot l'omnipotence en toutes choses et sur toutes choses, fut remise à César par le peuple et le sénat, quand la république se transforma en Empire. Et ceci s'accomplit en vertu de la *Lex regia*, de laquelle Ulpien dit : " *Quod principi placuit legis habuit vigorem, utpote cum Lege regia, quæ de imperio ejus lata est, populus ei et in eum omne suum imperium et potestatem conferat.*" Cette puissance impériale était par conséquent absolue, illimitée et omnipotente. (Gaume, t. VI, p. 14. 16.)

Nous allons maintenant suivre le césarisme dans le monde chrétien.

Le plus grand des actes divins, c'est l'incarnation de Dieu.

Le christianisme a transformé ici bas et dans le monde à venir toutes les relations du genre humain ayant trait à Dieu et aux hommes. L'aspect théologique de l'Incarnation dépasse les limites de notre sujet ; mais les conséquences de l'Incarnation constituent l'essence de la vie morale, sociale, domestique, civile de l'homme et des nations. Le roi Hérode obéissait à un instinct vrai en voulant tuer le roi né à Bethléem. Les césars de ce monde ont su ivi sont exemple. Il ne peut pas y avoir de césarisme là où règne le Christ.

En consacrant l'autorité civile du monde, le christianisme l'a enfermée dans les limites de la loi divine. Le christianisme a confirmé cette autorité dans sa propre sphère, comme une délégation de Dieu lui-même ; mais, par ce même acte, le christianisme a limité la sphère de sa juridiction. Il a soustrait à sa connaissance et à son contrôle toute la vie intérieure de l'homme. Elle ne peut pas commander à son intelligence, elle ne peut pas contrôler sa conscience, elle ne peut pas contraindre sa volonté. Le christianisme, il est vrai, a soumis les actions extérieures de l'homme au gouvernement civil, mais il lui a retiré le domaine entier de la religion.

L'Etat peut emprisonner le corps, et même lui arracher la vie ; mais il n'a aucune juridiction sur l'âme : tous ses actes sont libres. Ils n'ont d'autre législateur ou souverain que Dieu seul. Par la venue du Christ dans le monde, le royaume de Dieu s'est établi au sein des royaumes des hommes. César a cessé d'être " Divus ", ou " Pontifex Maximus ", ou maître absolu et exclusif des hommes. Aucun homme n'a plus une autorité illimitée sur l'homme, et aucun homme n'a le droit de revendiquer une part de propriété sur son semblable. Le Fils de Dieu a apporté la délivrance aux captifs ; il a ouvert les portes des prisons à ceux qui s'y trouvaient retenus. Il a racheté les hommes, les a fait libres, fils de Dieu, et a garantis leur liberté à jamais par un acte souverain. Il a divisé les deux pouvoirs, le spirituel et le civil, et les a confiés à des mains différentes, afin qu'ils ne puissent plus être unis en une seule personne, excepté en lui-même et en son Vicaire sur la terre. Par ce fait divin, la *Lex regia* a été abolie pour toujours, et le *cujus regio ejus religio* est devenu une hérésie aussi bien qu'une tyrannie. La présence de l'Eglise catholique parmi les pouvoirs civils du monde a changé l'ordre politique entier du genre humain. Elle a établi sur la terre une législature, un tribunal et un pouvoir exécutif

indépendants de toute autorité humaine. Elle a ravi à l'atteinte des lois humaines le domaine entier de la foi et de la conscience. La foi et la conscience dépendent de Dieu seul et sont soumises par lui à sa propre autorité, incorporée en son Eglise, qu'il guide lui-même. Voilà la solution du problème que le monde ne peut pas résoudre. L'obéissance à l'Eglise, c'est la liberté, et c'est la liberté parce que l'Eglise ne peut ni séduire ni égarer les hommes ou les nations. Si l'Eglise n'était pas infaillible, l'obéissance à l'Eglise serait le pire des esclavages.

Tel est l'ultramontanisme, ou la liberté de l'âme divinement garantie par une Eglise infaillible : c'est le vrai frein, la vraie restriction imposée au césarisme ; de même que le césarisme est le véritable antagoniste de la souveraineté de Dieu. Mais nous reviendrons plus loin à ce sujet. Je veux développer un peu plus exactement et techniquement en quoi consiste la séparation du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, afin de démontrer que l'Eglise a enseigné au monde les libertés éternelles de l'ordre civil et le droit circonscrit de la loi écrite.

Saint Gelase, dans sa lettre à l'empereur Anastase, met en lumière la doctrine entière en peu de mots :

“ Il y a, dit-il, auguste empereur, deux choses par lesquelles le monde est gouverné : l'autorité sacrée du Pontife et la puissance de César. L'autorité des évêques est d'autant plus vénérable qu'ils devront compte à Dieu, au jour du jugement dernier, même du salut des rois. Vous n'ignorez pas que, quoique votre dignité vous élève au-dessus des autres hommes, vous êtes tenu de courber humblement la tête devant les Pontifes chargés de dispenser les choses divines, et que vous leur devez soumission en tout ce qui appartient à l'ordre de la religion et à l'administration des saints mystères.

“.....En tout ce qui concerne l'ordre public, ces mêmes évêques obéissent à vos lois ; à votre tour il faut que vous leur obéissiez en tout ce qui est relatif aux choses sacrées dont ils sont les dispensateurs.” (Gaume, t. VI, p. 21.)

Et ce qu'un Pontife a dit à un empereur, un autre empereur l'a répété aux évêques. Constantin dit à Nicée :

“ Dieu vous a nommés prêtres et juges pour examiner et juger les controverses du peuple ; et il a décidé de vous ranger parmi les dieux comme étant de beaucoup supérieurs aux autres hommes, car il est écrit : “ Je l'ai dit, vous êtes des dieux, et tous vous êtes les fils du Très-Haut.”

Saint Bernard s'exprime de la même manière, dans un passage d'une beauté et d'une profondeur admirables. Il écrit à Conrad,

roi des Romains : " Jamais le gouvernement et le sacerdoce n'ont pu être joints et comme plantés ensemble d'une façon plus douce, plus aimable et plus étroite qu'ils ne pouvaient l'être, en se réunissant dans la personne du Seigneur, car pour nous il a été, selon la chair, et, comme descendant des deux tribus, fait souverain prêtre et roi. Bien plus il a comme mêlé et associé ces deux choses dans son corps, qui est le peuple chrétien dont il est la tête ; en sorte que ce genre humain, et pour le nommer d'un mot apostolique, ce genre élu, s'appelle justement le sacerdoce royal. Dans un autre endroit de l'Écriture, est-ce que tous ceux qui sont prédestinés à la vie ne sont pas tous appelés rois et prêtres ? Donc que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni. Mais au contraire, que la volonté humaine s'applique à accomplir ce qu'a sanctionné l'autorité divine et qu'ils s'accordent par leurs volontés ceux qui sont joints par les institutions. Qu'ils s'aident mutuellement, qu'ils se défendent l'un l'autre, qu'ils se portent leurs charges réciproquement. Si le frère, dit le sage, porte secours à son frère, tous deux seront consolés. Que si (ce qu'à Dieu ne plaise) ils se déchirent et se mordent l'un l'autre, est-ce que tous deux ne seront pas désolés ? Que mon âme ne s'associe donc pas au conseil de ceux qui disent que l'empire doit souffrir de la paix et de la liberté des Églises ou que les Églises doivent souffrir de la prospérité et de l'exaltation de l'empire. Car Dieu qui a institué l'un et l'autre pouvoir ne les a pas unis pour leur destruction réciproque, mais pour leur mutuel soutien. Et, si vous le savez, jusques à quand dissimulerez-vous l'outrage et l'injure qui s'adressent à l'un et à l'autre ? Est-ce que Rome, siège suprême du pouvoir apostolique, n'est pas aussi la tête de l'empire ? Et pour ne rien dire de l'Église, est-ce que l'honneur d'un roi peut souffrir qu'il tienne dans ses mains un pouvoir tronqué ? J'ignore ce que là-dessus vous conseillent vos sages et les principaux du royaume ; mais moi parlant avec ma faible sagesse, je ne tairai pas ce que je sens. L'Église de Dieu, depuis son origine jusqu'à cette heure, a été souvent exposée aux tribulations et souvent délivrée. Enfin écoutez ce qu'elle-même dit d'elle-même dans le psaume, car c'est elle qui parle : " Ils m'ont souvent attaquée depuis ma jeunesse, mais ils n'ont rien pu contre moi. Les pécheurs ont fabriqué leurs inventions contre moi, ils ont étendu leur iniquité." O roi soyez certain que maintenant, pas plus que par le passé, le Seigneur ne laissera inactive la verge qui châtie les pécheurs pour venger les justes. La main du Seigneur n'est pas raccourcie ; elle n'est pas devenue impuissante à nous sauver. En ce temps aussi, n'en doutez pas, il délivrera son épouse, lui qui l'a rachetée de son sang, qui l'a remplie de son esprit, qui l'a ornée

des dons célestes et qui l'a enrichie également des dons de la terre. Il la délivrera, vous dis-je, il la délivrera. Mais que les principaux du royaume prennent garde que si c'est par les mains d'un autre ce ne sera ni à l'honneur du roi, ni pour l'utilité du royaume. C'est pourquoi, ceins-toi de ton glaive, ô roi très puissant, et que César, se rendant ce qui est à César, rende à Dieu ce qui est à Dieu. Car il est établi que c'est l'intérêt de César, aussi bien de défendre l'Eglise que de protéger sa propre couronne. L'un de ces offices convient au roi comme tel, l'autre au roi comme avocat de l'Eglise. Et la victoire est en nos mains, si nous nous confions en Dieu."

Saint Thomas définit cette doctrine plus précisément comme suit :

" Il faut prononcer sur la fin de la multitude collective de la même manière que sur celle de l'être isolé... Mais puisque l'homme en vivant selon la vertu a pour fin dernière la jouissance divine, il s'ensuit que la fin de la collectivité humaine est la même que celle de l'homme seul. La fin dernière de la multitude réunie en société n'est donc pas seulement de croire selon la vertu, mais de tendre par une vie vertueuse à la jouissance divine. Que si l'on pouvait parvenir à cette fin par l'effort de la nature humaine, il serait nécessairement de la fonction du roi d'y conduire les hommes... Mais comme l'homme atteint cette fin de la béatitude en Dieu non par la vertu humaine, mais par la vertu divine, selon le mot de l'Apôtre, *Rom. VI...*, il est du gouvernement divin et non du pouvoir humain de diriger les hommes vers cette fin. Ce gouvernement appartient à un roi qui n'est point seulement homme, mais qui est Dieu aussi à Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, en faisant les hommes fils de Dieu, les a introduits dans la gloire céleste... En conséquence, pour que les choses spirituelles restassent distinctes des temporelles, l'administration de ce gouvernement a été confiée non aux rois de la terre, mais aux prêtres, et surtout au souverain Pontife, successeur de Pierre et vicaire de Jésus-Christ, le Pontife de Rome à qui tous les rois de la terre doivent être soumis comme à Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. Car c'est ainsi que ceux auxquels appartient le soin des fins antérieures doivent être soumis à celui qui a la charge de la fin dernière et subordonnés à son empire.

Ces principes nous font voir la différence qu'il y a entre le césarisme païen et ce que j'appellerai le césarisme chrétien.

1. Le premier regarde l'Etat comme sa propre création ; le second, comme la création de Dieu.

2. Le premier, pontife et roi, prétend à un règne absolu et exclusif sur le corps et sur l'âme ; le second est soumis, en tout ce qui appartient à l'âme, à la loi divine et à l'Eglise de Jésus-Christ.

3. Le premier fait de la religion un instrument ou un département de l'Etat ; le second en fait la limitation du pouvoir civil et la protection de la société humaine.

4. Le premier traite l'Eglise comme sa sujette ; le second traite tous les pouvoirs civils comme assujettis à Dieu et à sa loi, de laquelle l'Eglise est la gardienne et l'interprète.

5. Le premier regarde tout pouvoir, civil et religieux, comme dérivé du peuple ; le second regarde le pouvoir civil comme formellement dérivé de Dieu, et le pouvoir spirituel comme exclusivement dérivé de Dieu, et, par conséquent, selon lui, l'un et l'autre dépendent de Dieu seul.

Tel est l'ultramontanisme dont l'essence veut que l'Eglise, comme elle d'institution divine et infaillible en vertu de l'assistance divine soit dans sa propre sphère, indépendante de tous les pouvoirs civils, et, en sa qualité de gardienne et d'interprète de la loi divine, le juge des hommes et des nations dans tout ce qui a rapport à cette loi, au point de vue de la foi et des mœurs.

Puisque, de nos jours, le mot " ultramontain " est employé comme un sobriquet pour allumer la persécution contre l'Eglise, en l'accusant à faux et en égarant l'opinion publique de ce pays, je veux prouver que l'ultramontanisme et le catholicisme sont identiques, ainsi que le sont le catholicisme et le christianisme parfait. Le christianisme, ou la foi et la loi de Jésus-Christ, a, comme je l'ai dit, introduit deux principes d'autorité divine dans la société humaine. L'un de ces principes c'est la distinction absolue des deux pouvoirs, le spirituel et le civil ; l'autre, c'est la suprématie du spirituel sur le civil dans toutes les matières qui ressortissent à la compétence ou juridiction divine. Je ne comprends pas comment un homme pourrait nier l'un ou l'autre de ces principes, sans renoncer à son nom de chrétien ou à la cohérence de sa raison.

Je puis bien admettre que, reconnaissant l'un et l'autre, il veuille discuter quant à l'étendue ou à la portée de cette juridiction. Il peut soutenir qu'elle est plus large ou plus étroite, qu'elle s'arrête ou non à telle ou telle matière. Mais je me réserve également de revenir sur ce point. Pour le moment, il suffit de dire que ces deux principes sont acceptés par tous les chrétiens, hormis les Erastiens, qui nient l'office spirituel de l'Eglise, si ce n'est son existence. J'espère donc prouver que ces deux principes sont l'ultramontanisme, que la bulle " *Unam sanctam* " ne contient rien de plus, que le concile du Vatican ne pouvait définir rien de moins, que dans sa définition il n'a énoncé rien de nouveau, que ces deux Constitutions, comme on dirait en langage parlementaire,

ne sont que des actes déclaratoire et non exécutoires, qu'ils n'ont rien changé et rien ajouté à la Constitution de l'Eglise ou aux relations de l'Eglise avec les pouvoirs civils du monde.

Afin de rendre ceci plus clair, examinons brièvement ces deux principes. Premièrement, quant à la séparation des pouvoirs spirituel et civil, l'histoire entière du christianisme est d'une évidence suffisante. La souveraineté civile est contemporaine de l'homme. La société n'est pas l'œuvre de l'homme. Les relations d'autorité, d'obéissance, d'égalité sont dans la famille humaine, d'où elles s'étendent aux républiques, aux royaumes, aux empires. La souveraineté civile réside matériellement dans la société en général, formellement dans la personne ou les personnes auxquelles la société a commis le soin de l'exercer. La souveraineté est donc le don immédiat de Dieu à la société, et le don médiat qu'il fait à la personne chargée de l'exercer, par la société. Matériellement et formellement, immédiatement et médiatement, la souveraineté vient de Dieu et dans le cercle de sa compétence, elle est suprême et sacrée. L'allégeance civile au souverain est, par conséquent, une partie du christianisme, et la trahison est à la fois un crime contre une autorité légitime et un péché contre Dieu, qui a institué cette autorité. L'ultramontanisme nous enseigne que, dans la sphère de sa compétence, le pouvoir civil doit être obéi, non seulement à cause du châtement, mais par devoir de conscience principalement.

MGR. MANNING, Archevêque de Westminster.

La fin au mois prochain.

CHRONIQUE DU MOIS.

La France, l'Espagne et l'Italie, qu'on est généralement convenu de désigner sous le nom de nations *latines*, traversent en ce moment une phase des plus critiques. Pendant que l'élément *germain* acquiert chaque jour une force nouvelle, ces nations s'affaiblissent et s'épuisent dans des luttes funestes. Le principe monarchique, qui faisait autrefois leur force, et qui fait encore celle des peuples du Nord, est renversé dans ces trois pays, en France, en Espagne et en Italie. Avec lui a disparu ce qui faisait la grandeur et la puissance de ces nations, que la Révolution conduit rapidement à la ruine et à l'asservissement. La Révolution fait en France, en Italie et en Espagne, l'œuvre de la Prusse. Elle prépare l'empire de l'élément *germain* sur les races *latines*, et la perte finale de ces dernières.

L'Italie est entrée la première dans cette voie fatale. Avec Victor-Emmanuel, la Révolution a triomphé dans la péninsule italique, et depuis le renversement du pouvoir temporel des Papes son empire est devenu plus fort que jamais.

L'Espagne est tombée dans la même ornière, depuis la chute de la reine Isabelle. Avec le général Prim, le roi Amédée, et Serrano, c'est au fond l'Italie révolutionnaire et Garibaldi qui ont conduit l'Espagne.

Dans ces deux pays, la Révolution, après avoir chassé les dynasties ou les souverains légitimes, a tendu les bras à la Prusse et offert son concours à M. de Bismark, dans ses tentatives contre les races *latines*. Le Pape et don Carlos sont les seuls chefs que la Prusse redoute de rencontrer, dans son entreprise pour assurer l'affaiblissement et la ruine des nations *latines*, en Espagne et en Italie. Avec les révolutionnaires garibaldiens, au contraire, elle sait qu'elle n'a rien à craindre et tout à espérer. L'Italie lui est actuellement soumise. Sans la France, elle aurait fait accepter un roi allemand aux républicains d'Espagne, en 1870. Encore aujourd'hui, le président Serrano et son gouvernement sont en relations intimes avec M. de Bismark, et seraient prêts à recevoir de sa main un prince prussien plutôt que de permettre à Don Carlos de remonter sur le trône de ses ancêtres.

En France, la Révolution fait également les affaires de l'Allemagne, en empêchant le rétablissement de la Monarchie légitime, qui pourrait seule, en coopérant avec l'Espagne et l'Italie monarchique sauver les races latines et battre en brèche les empiètements de la Prusse. Le rétablissement des Bourbons en France, en Espagne et en Italie, coïncidant avec le rétablissement du Souverain Pontife à Rome, ramènerait la force avec la paix dans ces trois pays, et, en y assurant le triomphe du principe monarchique et du principe catholique, qui font la seule force des nations latines contre les races germaniques, mettrait ces puissances à l'abri des tentatives allemandes.

Actuellement, il est évident que la Révolution, en France, en Espagne et en Italie est impuissante à résister à la Prusse et qu'elle la favorise au contraire. La Monarchie seule, en rétablissant l'unité et la paix, rendrait aux races latines leur cohésion et leurs moyens de résistance.

On remarque que toutes les têtes couronnées de l'Europe actuellement sont allemandes, à part deux exceptions, le roi de Suède et Victor-Emmanuel. Le roi de Suède, petit-fils du général Bernadotte, est français d'origine, mais il est né en Suède, il est suédois de mœurs et de caractère, et de plus il est allemand par sa mère et luthérien. Victor-Emmanuel représente la seule des anciennes dynasties latines qui soit encore debout. Il est le seul monarque régnant, à part l'empereur d'Autriche et le roi de Belgique, qui soit *catholique*.

Autrefois, l'Allemagne, qui était alors personnifiée dans la maison d'Autriche, avait soumis à son empire l'Espagne et l'Italie, laissant la France isolée au milieu des races germaniques. Cet état de choses changea sous Louis XIV, au commencement du dernier siècle. La maison de Bourbon commença de régner alors sur les pays latins et posséda à la fois la France, l'Espagne et une bonne partie de l'Italie. Le Pape, la maison de Savoie et celle d'Autriche possédaient le reste. La maison capétienne de Bragançe régnait en Portugal.

Du moins, la maison d'Autriche était catholique. Depuis que le pouvoir de cette maison a été sapé par la Prusse, et aussi par Napoléon Ier, qui détruisit l'ancien empire d'Allemagne et recula l'Autriche dans ses possessions primitives, les dynasties germaniques et protestantes ont rapidement étendu leur empire. L'empire d'Allemagne a été rétabli au profit de la Prusse et du protestantisme. Le premier Bonaparte avait détruit l'empire d'Allemagne de la maison d'Autriche. De la chute du dernier Bona-

parte, l'empire d'Allemagne est ressuscité pour la maison de Hohenzollern.

Dans l'espace d'un siècle, la plupart des couronnes de l'Europe sont passées à trois ou quatre familles d'origine allemande. La maison de Holstein, maîtresse du Danemark, est devenue maîtresse de la Russie et du nouveau royaume de Grèce. La maison de Saxe-Cobourg a acquis la Belgique, le Portugal, qui a échappé à la maison de Bragance, et, avec le Prince de Galles, fils du Prince Albert de Saxe-Gotha, elle entrera en possession de l'Angleterre. La maison de Hohenzollern règne sur l'Allemagne, et, sans la France, elle régnerait déjà sur l'Espagne.

Ces différentes familles sont étroitement alliées les unes aux autres. Le roi de Prusse est l'oncle de l'empereur de Russie. Le roi de Danemark a marié deux de ses filles aux deux héritiers présomptifs d'Angleterre et de Russie, et le Prince impérial de Prusse est marié à une fille de la reine Victoria.

Cet envahissement général de l'élément allemand et protestant est de nature à alarmer sérieusement les peuples latins, qui devraient comprendre que le seul moyen pour eux d'échapper à cette absorption menaçante est de revenir à la monarchie et au catholicisme. Le système républicain a prouvé son impuissance absolue en Espagne, en Italie et en France. Il ne produit que la division et leur fait perdre de leur prestige. Il laisse la porte ouverte à toutes les tentatives étrangères. Si Don Carlos régnait à la place de M. Serrano par exemple, M. de Bismark ne songerait pas à établir son protectorat sur la péninsule par le moyen d'un monarque allemand. Si le comte de Chambord était maître de la France, l'alliance de celle-ci avec l'Espagne donnerait une force nouvelle aux deux nations et paralyserait les efforts de M. de Bismark. Le rétablissement de l'autorité papale en Italie serait en même temps un coup grave porté à la Prusse.

L'exactitude de ces opinions est reconnue par M. de Bismark lui-même, qui faisait dire ouvertement, par un de ses journaux, il y a quelques semaines, que le but de ses efforts dans le midi de l'Europe était d'écraser à la fois le monarchisme et l'ultramontanisme. Le Pape et les Bourbons sont de son propre aveu les seuls obstacles au triomphe de la Prusse et à l'asservissement des peuples latins. La Révolution, au contraire, lui va à merveille, et favorise ses projets.

A ce point de vue, la reconnaissance du gouvernement républicain de Madrid, qu'il a arrachée à plusieurs puissances, et entre autres à la France, est un succès pour la politique prussienne, en étant un échec pour la politique de Don Carlos. Comme on le

sait déjà, M. de Bismark est dans les meilleurs termes avec le président Serrano, qui est patriotique à la manière de tous les démocrates, et qui n'hésiterait pas à recevoir un roi allemand de la main de M. de Bismark, plutôt que de rendre l'Espagne aux Bourbons. C'est ce qui arrivera infailliblement, si don Carlos ne réussit pas, et si les radicaux restent maîtres de la situation-

Il n'y pas jusqu'au Portugal qui ne redoute l'intervention du Chancelier prussien dans les affaires de la Péninsule. Il y a quelques jours, la ville de Lisbonne était jetée dans une grande perplexité, par la rumeur que M. de Bismark projetait le rétablissement de l'union ibérique, et la réunion du Portugal et de l'Espagne sous un roi allemand. Le roi allemand existe déjà à Lisbonne. Il suffirait, si c'était là véritablement le plan formé par M. de Bismark; de le faire accepter comme roi d'Espagne par le gouvernement serranite de Madrid. Le prompt triomphe de Don Carlos pourrait seul mettre fin à ces craintes et à ces éventualités menaçantes. Toutes les populations de la Péninsule sont intéressées à ce triomphe.

La reconnaissance du gouvernement de Serrano, imposée aux puissances par la Prusse, donne sans doute un nouveau prestige aux républicains de Madrid, mais cette sanction officielle donnée par l'Europe diplomatique à l'usurpation des révolutionnaires espagnols, n'augmente aucunement leur force à l'intérieur, et ne diminue pas les chances des carlistes pour le moment. A moins que la Prusse ne s'autorise de cet événement, qui place don Carlos au rang des rebelles, pour intervenir directement en Espagne, les chances des républicains ne seront pas augmentées. En outre, comme le disait don Carlos dans son dernier manifeste, une intervention étrangère serait peut-être plus funeste qu'utile au gouvernement de Serrano, en ce qu'elle aurait pour effet de rallier à don Carlos la majorité de la population espagnole, qui, plus patriotique que les chefs d'aventure qui la régissent, préférerait donner son appui au roi légitime plutôt que de favoriser l'étranger.

En France, cette reconnaissance a été diversement appréciée par les journaux. *L'Univers* s'étant permis de publier un article violent contre M. Serrano, a été frappé de suspension pour quinze jours. Dans cet article, M. Louis Veuillot faisait voir l'abaissement des monarques européens, réduits à admettre dans leurs rangs le maréchal Serrano, qu'il qualifiait dans les termes les plus énergiques. Il indiquait clairement son devoir au maréchal Mac-Mahon, que le comte de Chambord a qualifié du nom de *Bayard des temps modernes*. "Le Bayard des temps anciens aurait repoussé avec dédain l'alliance de ce ribaud," dit-il. *Le Siècle* a cru

devoir riposter à cette sortie en outrageant, par représailles, la reine Isabelle, qui se trouve en ce moment en France, mais qui, n'étant pas aussi puissante que M. Serrano et n'ayant pas l'avantage de posséder comme lui l'estime de M. de Bismark, n'a pu compter, comme l'usurpateur garibaldien, sur la protection du gouvernement de Versailles. L'*Univers* a été suspendu pour avoir attaqué M. Serrano, mais le *Siècle* n'a pas même été réprimandé pour avoir outragé la reine Isabelle.

* * *

Les journaux parisiens sont remplis de comptes-rendus et de récits sur la tournée présidentielle que le Maréchal de Mac-Mahon vient de faire dans le nord et l'ouest de la France. Un des buts principaux de cette tournée était, pour le Maréchal, d'inspecter les établissements militaires de cette partie du pays. Mais le voyage du Président, à travers les départements, a pris tous les caractères d'une visite officielle d'un chef d'Etat à son peuple. Dans toutes les villes de la Normandie et de la Bretagne, Mac-Mahon a été reçu avec enthousiasme. Les populations sont accourues au devant de lui avec empressement. Les discours qu'il a prononcés à l'occasion des réceptions dont il a été l'objet, ont été commentés par la presse parisienne. Le maréchal n'a fait qu'affirmer de nouveau le Septennat, et répéter qu'il "maintiendrait l'ordre jusqu'au bout."

Les opinions politiques du maréchal Mac-Mahon ont toujours été un sujet de discussion et d'incertitude. Les uns le réclament comme bonapartiste, les autres comme légitimiste. Depuis son avènement à la présidence surtout, cette incertitude a donné lieu à de nombreux commentaires. On se rappelle les éloges que lui avait décernés le comte de Chambord dans un de ses manifestes, en date du mois de juillet 1873, c'est-à-dire avant la proclamation du Septennat. Depuis lors, le maréchal a laissé entendre, en plusieurs circonstances, qu'il était résolu à maintenir le régime exceptionnel dont il est la personnification, et à s'opposer à toute tentative de changement, fût-ce même la restauration de la monarchie légitime, avant la fin des sept années.

A l'occasion de sa tournée présidentielle dans l'ouest de la France, le *Times* de Londres a publié sur ce sujet un document curieux. C'est le rapport d'une conversation que le Maréchal aurait eue avec un de ses amis, en 1868, et dans laquelle il aurait fait connaître le caractère de sa *politique* :

"On me prend pour un bonapartiste, aurait dit le maréchal, e

“ l'empereur pense que je suis un légitimiste. Le fait est que je ne suis ni l'un ni l'autre ; je suis avant tout un Français et un soldat. Je ne me séparerai jamais de la France, et je crois que la France a le droit de dire ce qu'elle veut.”

“ Vous savez où je suis né (le faubourg Saint-Germain) et avec qui j'ai été élevé. Certes, je ne fus pas satisfait quand je vis l'établissement du gouvernement de Juillet. Je me demandai longtemps ce que je devais faire ; mais je me dis enfin que, la France acceptant ce régime, il était de mon devoir de ne pas me séparer d'elle et de la servir le mieux que je pourrais. Je restai donc à mon poste. L'empire vint, et je fus de plus en plus convaincu que, dans un pays comme le nôtre, un soldat ayant conscience de son devoir devait rester au côté de la France, et devait être Français avant tout. Aussi longtemps que durera l'empire, je lui serai fidèle, et cependant je ne suis pas bonapartiste. L'empereur le sait, car je lui ai dit.”

Le *Times* rapporte en même temps la conversation à laquelle il vient d'être fait allusion, et dans laquelle Mac-Mahon aurait fait l'aveu de ses opinions à l'empereur. Nous croyons devoir citer ces lignes, vu leur importance :

“ Quand la nouvelle du coup d'Etat me parvint, je fus grandement affligé, je dois le confesser à l'Empereur. Cette violation de la loi me parut être une chose sérieuse et terrible. Je ne suis pas un rigoriste absolu. Je sais qu'on ne peut pas toujours se conformer à la lettre de la loi. Je comprends que, lorsque la sûreté du pays l'exige, lorsque rien autre chose ne peut être fait, lorsque chaque tentative a échoué, il y ait rupture avec la loi, et que la sûreté du pays serve d'excuse à une pareille violation.

“ Mais en 1851 la sûreté de la France n'exigeait pas que la loi fut violée. Il me semble que le président aurait pu s'entendre avec l'Assemblée, qu'il était possible d'avoir recours à d'autres moyens, qu'on aurait pu épargner à notre pays une page comme celle du 2 décembre. Quand j'appris tout ce qui venait d'arriver je fus très irrité ; et au moment du plébiscite ma perplexité était grande. L'empereur sait que je ne suis pas un grand parleur. Je renfermai donc en moi-même mes pénibles réflexions ; mais en dépit de toutes mes précautions, mes sentiments secrets se divulguèrent.

“ Je retardai mon vote autant que possible. Au dernier moment, on m'apprit que les démagogues assuraient que l'armée avait voté *non*, et qu'ils arboraient le drapeau rouge aux fenêtres. Alors, “ ma foi ” je vainquis mes hésitations. Je sentis que

“ votre drapeau était le drapeau de l'ordre, que l'abaisser ce serait
 “ encourager la démagogie et son horrible drapeau. Entre le dra-
 “ peau rouge et vous, je ne pouvais pas hésiter. Je votai pour vous,
 “ et toujours depuis, sans appartenir à votre parti, j'ai été un de
 “ vos serviteurs. Je crois qu'en vous servant je sers la cause de
 “ l'ordre, laquelle est indispensable à la France ”

Ces révélations, dont l'authenticité n'a pas été niée par le Prédent ni par ses organes, paraissent expliquer assez bien sa position politique. Mac-Mahon est avant tout pour l'ordre, pour le fait accompli, et pour la France. D'après cela, il semblerait qu'aucun parti ne peut compter sur lui pour un coup d'état. Il est pour le Septennat, qui représente à la fois pour lui, actuellement, la volonté de la France et sa propre autorité.

* * *

La Louisiane a été le théâtre d'une nouvelle insurrection dans le cours de ce mois. Cette insurrection a éclaté le 13, à la Nouvelle-Orléans, et elle a été apaisée quelques jours après.

Après avoir vainement réclamé, pendant de longues années, la justice qui leur était due, les Louisianais ont pris les armes, non pas pas pour se révolter contre le pouvoir fédéral et dans le but de repousser l'autorité du Nord, mais pour renverser l'odieux gouvernement d'Etat qui les tyrannise depuis longtemps. Le caractère principal de l'insurrection, a été celui d'un respect profond pour les autorités fédérales. Les insurgés ont protesté de leur soumission au pouvoir central, et dans les deux adresses qu'ils ont envoyées au Président Grant, pour justifier leur coup d'état, ils se sont contentés de réclamer les privilèges et droits politiques auxquels ont droit tous les autres Etats, et qu'on leur a toujours refusés jusqu'aujourd'hui. Ils ne songent pas à créer des embarras au gouvernement fédéral, et encore moins à repousser son autorité, ils acceptent les conséquences de la guerre, mais ils exigent que l'Injustice criante dont ils ont été l'objet depuis dix ans cesse enfin, et qu'ils soient mis sur un pied d'égalité avec les Etats ordinaires de l'Union. Tous ce qu'ils veulent, c'est qu'on cesse de les traiter comme un peuple conquis et comme des ilotes.

Ces protestations furent mal accueillies par le général Grant, qui paraît décidé à maintenir par la force l'affreux régime des dernières années, et à repousser, comme par le passé, les prières et les plaintes des malheureux vaincus du Sud, soumis depuis dix ans au régime infâme auquel on a donné le nom de *reconstruction*, et qui n'est que l'exploitation du Sud par le Nord. Depuis neuf ans,

Les Etats du Sud sont gouvernés, malgré les protestations de leurs habitants, par les agents du pouvoir central, qui les traitent en peuple conquis et qui les tiennent soumis à un régime qui ne diffère guère de la loi martiale. Voilà bientôt dix ans que dure ce système, dans une République qui se donne pour modèle de gouvernement libre et populaire.

La cause du conflit qui vient d'éclater en Louisiane remonte à 1872, où la dernière élection pour un gouverneur de l'Etat eut lieu. Le peuple choisit un homme en qui il avait confiance, M. McEnery, mais le gouvernement fédéral substitua à celui-ci un homme de son choix, le fameux Kellogg, qui s'imposa de force à la Louisiane, où il règne en tyran depuis deux ans, en s'appuyant sur le droit du plus fort, représenté par l'appui que lui prête le pouvoir central. De nouvelles élections pour les chambres louisianaises doivent avoir lieu prochainement, et cet odieux gouverneur avait trouvé le moyen, par une législation tyrannique, de s'assurer le contrôle absolu sur ces élections et d'étouffer par conséquent le sentiment populaire qui lui est hostile. Il y a quelque temps, ce tyranneau ordonna, au mépris des lois américaines, qui permettent de porter des armes, la saisie d'armes appartenant à des citoyens de la Nouvelle-Orléans. Ce fut l'occasion immédiate de l'insurrection.

Une assemblée des habitants de la Nouvelle-Orléans eut lieu. Des résolutions demandant la résignation de l'usurpateur Kellogg et de son gouvernement furent adoptées et portées à la maison d'Etat par des délégués, pour être signifiées au gouverneur. Celui-ci refusa de recevoir les délégués, et se réfugia à la maison des Douanes, où il se mit sous la protection d'un corps de troupes fédérales. Pendant ce temps, un combat s'engageait entre un détachement d'hommes de police métropolitaine et les insurgés. Une trentaine d'hommes périrent dans la bataille et les insurgés vainqueurs s'emparèrent de la maison d'Etat, où M. Penn, le lieutenant gouverneur élu en même temps que M. McEnery, s'installa au nom de celui-ci et remplit les fonctions de gouverneur. Le premier acte du nouveau fonctionnaire fut de télégraphier à Washington, pour rassurer le Président sur le caractère du mouvement, protester de sa soumission et du respect du peuple de la Nouvelle-Orléans pour les autorités fédérales. Les insurgés étaient disposés à déposer les armes et à reprendre paisiblement leurs occupations ordinaires, pourvu qu'on reconnût à la Louisiane le droit et le contrôle de ses affaires locales, et que Kellogg fut rappelé.

Dans le même temps, Kellogg télégraphiait de son côté pour

demander du secours, afin de reprendre la maison d'Etat et de rétablir son autorité en Louisiane. Ce fut lui que le général Grant écouta, après avoir repoussé les protestations du lieutenant gouverneur Penn, chef de l'insurrection.

Une proclamation datée de Washington fut lancée, ordonnant aux *rebelle*s de faire leur soumission à Kellogg avant cinq jours, et des ordres furent donnés pour l'envoi immédiat de troupes en nombre suffisant pour assurer l'exécution par la force de cette proclamation et le rétablissement de Kellogg.

Ce déploiement de forces était inutile. Les insurgés se soumi-
rent à la première sommation et livrèrent la maison d'Etat au gé-
néral Emory, commandant des troupes fédérales, qui avait reçu
ordre de rétablir Kellogg dans son gouvernement. Par cette sou-
mission volontaire, les Louisianais voulaient témoigner leur res-
pect pour les autorités fédérales. Ils espéraient que cette conduite
leur vaudrait un adoucissement à leurs maux, et que le Président
consentirait peut-être à les délivrer d'un gouvernement que tout
le peuple repousse. Mais il n'en a rien été. Aussitôt après avoir
pris possession de la maison d'Etat de la Nouvelle-Orléans, le gé-
néral Emory s'est empressé d'y réinstaller Kellogg, qui pourra
continuer ses exactions, appuyé par les bayonnettes fédérales.

Le gouvernement fédéral endosse ainsi toute la conduite et con-
sacre de nouveau l'usurpation de ce gouverneur. Les plaintes du
peuple Louisianais sont repoussées encore une fois, on ne tient
aucun compte de sa modération, et on veut le maintenir encore
sous le joug qu'il s'efforce en vain de secouer.

Incapables de se faire justice par eux-mêmes, et trop faibles pour
lutter contre la tyrannie du gouvernement fédéral, qui intervient
illégalement dans leurs affaires locales pour leur imposer un gou-
vernement qu'ils repoussent, les Louisianais seront forcés d'ac-
cepter cette tyrannie. Mais il est facile de voir que ce régime ne
peut durer longtemps, sans amener une catastrophe. Ce n'est pas
seulement en Louisiane que le peuple souffre et supporte impa-
tivement le joug du Nord. Dans plusieurs autres Etats, les mêmes
symptômes se produisent. On ne comprime pas ainsi longtemps
le sentiment de tout un peuple sans péril. L'insurrection qui
vient d'avoir lieu n'est peut-être que le signe avant-coureur d'un
mouvement plus sérieux et plus général.

••

Le mois de septembre a été marqué par la chute du deuxième
gouvernement local de Québec. Le ministère Ouimet a donné sa

résignation, à la suite d'une agitation politique qui a duré deux mois. Nous n'avons pas à revenir ici sur les longs commentaires fournis chaque jour par la presse périodique dans le cours de ces deux mois. Les détails de cette affaire sont suffisamment connus. On a accusé le gouvernement d'avoir commis une malversation, en échangeant une propriété qui appartenait à la province, et qui était située au village des Tanneries, près de Montréal, pour une autre propriété située dans le voisinage et appartenant à des particuliers. On a prétendu que la valeur des deux propriétés n'était pas la même, que le gouvernement avait perdu à l'échange, et qu'il était coupable tout au moins d'incapacité et de maladresse, sinon de malhonnêteté. Les ministres ont protesté de leur innocence, et ils ont promis de se disculper devant un comité d'enquête. En face de l'excitation causée par cette affaire, cependant, ils ont cru devoir remettre leurs portefeuilles. Malgré que le parlement soit le seul tribunal qui puisse constitutionnellement juger le gouvernement, ils ont consenti à faire cette concession à l'opinion populaire, quelque injuste et exagérée que celle-ci pût leur sembler, et ils ont voulu prouver qu'ils ne tenaient pas au pouvoir et qu'ils aimaient mieux se retirer que d'être accusés sans cesse injustement.

Comme cette résignation ne changeait en rien les conditions de la Chambre, dont la grande majorité est composée de députés appartenant au parti conservateur, le lieutenant-gouverneur a suivi les usages constitutionnels en appelant pour former le nouveau ministère un homme de ce parti, M. C. de Boucherville, ancien président du Conseil Législatif et membre du premier gouvernement local de la Province.

M. de Boucherville a réussi à former un ministère conservateur, dont les membres ont prêté serment le 23 courant. L'Honorable M. Robertson, Trésorier provincial, est le seul membre de l'ancien cabinet qui fasse parti du nouveau. Le nouveau gouvernement fera connaître, à l'ouverture des chambres, son programme, qui ne différera que peu, probablement, de celui de l'ancien ministère, et qui sera basé comme lui sur les principes conservateurs et catholiques.

C'est le troisième ministère provincial et conservateur, depuis la confédération. Les deux ministères précédents ont eu la tâche, dont ils se sont acquittés heureusement, d'inaugurer et de faire fonctionner le nouveau système provincial. Ils ont ouvert la voie à leurs successeurs, qui n'ont plus qu'à se guider sur l'expérience passée, pour assurer le fonctionnement de la nouvelle constitution

et la conservation des privilèges que nous avons obtenus au prix de longs efforts et qui sont la garantie de notre avenir. Le gouvernement local est destiné à être le boulevard de notre nationalité.

Le projet de Traité de Réciprocité continue d'être réprouvé par les associations commerciales et industrielles de la Puissance. La plupart des chambres de commerce, après celle de la Puissance et celles de Montréal, Toronto, Halifax, St. Jean (N.B.), etc., l'ont déjà condamné. L'opinion publique a fait connaître la façon dont elle apprécie le projet ministériel. Il n'y a plus à se méprendre sur ce point, et le parlement fédéral ne pourra que se faire l'écho de cette volonté si clairement manifestée, et repousser à son tour la mesure du gouvernement.

Toutes les clauses du Traité ne sont pas comprises dans la condamnation populaire. Mais comme un grand nombre de points importants sont reconnus manifestement dangereux, le Traité lui-même devient inacceptable. Comme il est douteux que le parlement fédéral puisse le modifier à sa guise, il lui faudra le condamner en bloc. Dans ces sortes de mesures, c'est aux négociateurs et aux gouvernements à préparer l'œuvre des parlements, à prévoir les difficultés, et à faire en sorte que la législature ne soit pas obligée de repousser un projet qui peut renfermer des clauses avantageuses, mais qui est trop semé en mêmes temps de conditions désavantageuses, pour être accepté. On peut considérer dès à présent le traité comme repoussé. Il est même rumeur que le gouvernement n'attendra pas le moment de la discussion en parlement, pour retirer son projet, s'il est trop tard pour le modifier d'une manière satisfaisante. Le même projet sera aussi soumis au Sénat des Etats-Unis, au mois de Décembre.

* * *

Le télégraphe transatlantique nous a appris récemment la mort de M. Guizot, le célèbre homme d'Etat et écrivain français. M. Guizot était âgé de 86 ans. Il débuta à Paris sous le premier Empire, comme écrivain et journaliste. Sous Louis XVIII, il fit partie du premier ministère légitimiste. Sous Louis-Philippe, il joua un rôle important. Après une lutte ardente contre M. Thiers, il resta au pouvoir de 1840 à 1848, où sa chute entraîna celle de la Monarchie de Juillet. Sous le dernier Empire, M. Guizot resta dans la vie privée.

A. GÉLINAS.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Annuaire de l'Université Laval pour l'année académique 1874-75. Numéro 10. Québec, Typographie d'Augustin Côté, et Cie. Brochure de 30 pages.

C'est toujours pour nous une agréable tâche de consulter cet intéressant annuaire dans lequel nous trouvons l'histoire complète de l'Université Laval, de son organisation et de son personnel.

Les musées de la faculté des arts ont spécialement attiré notre attention lors de notre promenade à Québec, dans le cours du mois de juillet dernier, ainsi que son immense bibliothèque que nous avons eu le plaisir de visiter en compagnie d'un élève très obligeant du séminaire de Québec, M. Normand. Comme ce jour là les étrangers étaient très nombreux et que le portier était seul pour satisfaire à la curiosité des visiteurs, il nous a bien fallu voir tous ces beaux musées à la hâte et nous contenter d'un examen, comme on dit communément, à vol d'oiseau.

Nous aurions aimé à rendre nos hommages respectueux à M. le Recteur de l'Université, le Revd. M. Hamel, mais à notre grand regret, on nous a appris qu'il était absent et comme c'était l'époque des vacances, c'est à peu près la réponse invariable qui nous a été faite pour tous ceux de nos amis que nous aurions désiré voir.

Il faut espérer une autre fois que nous serons plus heureux. Pour l'information de nos lecteurs, nous nous permettrons de citer une page de l'annuaire au sujet des musées de la faculté des arts qui nous ont si fort intéressé, ainsi que plusieurs officiers de la frégate française, *La Magicienne*, en station dans la rade de Québec, qui visitaient l'Université en même temps que nous.

Nous citons :

Musées de la Faculté des arts, Cabinet de Physique.

Le cabinet de Physique maintenant à l'usage de la faculté des Arts est un des plus complets de l'Amérique. Il renferme sur toutes les branches de la Physique plus de 1,000 instruments, comprenant la plupart des appareils qui servent à démontrer les découvertes les plus récentes.

Il y a en outre les instruments nécessaires à l'enseignement des Mathématiques et de l'Astronomie.

Musée de Minéralogie et de Géologie.

Les collections de provenances diverses, qui composaient l'ancien cabinet de Minéralogie du Séminaire de Québec, ainsi que des additions considérables renfermant un grand nombre de substances rares, ont été fondues en une seule collection arrangées systématiquement par M. Th.-Sterry Hunt.

Indépendamment de cette collection générale, plusieurs autres plus petites mais très-complètes, servent à montrer certaines propriétés spéciales : v. g. l'échelle de dureté, les propriétés optiques, électriques, organoleptiques des minéraux ; le clivage, ainsi que les différents modes de composition et de structure. Il y a en tout au delà de 4,000 échantillons.

Le Musée Géologique, composé d'environ 1,500 échantillons, renferme :

1o Une belle collection, de roches représentant toutes les couches qui se distinguent par quelques particularités remarquables de structure ou de composition ;

2o Une collection considérable de fossiles de tous les terrains, et surtout des terrains silurien et dévonien du Canada. Ces derniers viennent en grande partie de la Commission Géologique de la Province. Il y a aussi un grand nombre de fossiles donnés par des particuliers, amis de la science.

Musée Botanique.

Ce musée occupe les salles qui se trouvent à la suite des collections minéralogiques. Les deux premières salles renferment les échantillons du règne végétal qui ne peuvent trouver place dans les herbiers. Ces collections se divisent comme suit :

1o Une collection des bois canadiens employés dans l'industrie et ayant une valeur commerciale.

2o Plusieurs collections de bois préparées spécialement pour l'étude. La principale est celle de nos végétaux ligneux indigènes, qui est une des plus complètes de l'Université.

3o Plusieurs collections de bois exotiques : entre autres, une collection très-remarquable des bois de commerce qui se vendent sur les marchés d'Angleterre.

4o Une collection de fruits artificiels d'une rare beauté, auxquels on peut rapporter les nombreuses variétés de pommes, poires, prunes, pêches, etc.

5o Une collection de champignons artificiels, comprenant les champignons comestibles, les champignons suspects et les champignons vénéneux.

La dernière salle contient l'herbier, ou plutôt la collection des herbiers de provenances diverses, tous authentiques, qui composent 1o l'herbier américain (plantes du Canada et des États-Unis), 2o l'herbier général (plantes d'Europe, d'Asie, etc.) Ces herbiers contiennent environ 10,000 plantes toutes nommées et classées.

Musée de Zoologie.

Le Musée de Zoologie compte au delà de 1,300 oiseaux, dont plus de 300, obtenus et nommés par l'entremise de l'Institution Smithsonianne de Washington, proviennent des différentes parties de l'Union Américaine.

La collection canadienne, outre les oiseaux, compte de plus une centaine de quadrupèdes et une centaine de poissons, reptiles, etc.

La collection d'insectes se monte maintenant à plus de 7,000 individus, la plupart nommés, et renferme plusieurs échantillons types d'espèces nouvelles, vérifiées par les premiers entomologistes des États-Unis.

Nous devons mentionner aussi une collection d'œufs d'oiseaux en voie de progrès, ainsi qu'une collection déjà considérable de coquilles canadiennes et exotiques.

Musée Ethnologique.

Le Musée Ethnologique, dont la partie principale est le Musée Huron de M. Taché, consiste en antiquités canadiennes et européennes de toutes sortes. Ce musée malheureusement n'est pas beaucoup susceptible d'augmenter à prix d'argent. Il ne peut guères s'accroître qu'avec le temps et par la bienveillance des amis de la science. On reçoit avec reconnaissance tout ce qui rappelle l'industrie ou les mœurs des premiers habitants du Canada et de l'Amérique en général.

Musée de peinture.

Ce Musée se compose en grande partie, de la magnifique galerie de peintures réunie avec autant de soin que d'habileté par feu l'Hon. Joseph Légaré, un de nos premiers artistes canadiens. Cette collection renferme environ 150 tableaux originaux, dont plusieurs sur cuivre et une trentaine sur panneau. Les amateurs et les visiteurs étrangers seront étonnés à bon droit de trouver à Québec un aussi riche trésor contenant, entre autres, un Lanfranc, un Lesueur, deux Parrocel, un Romanelli, deux Salvator Rosa, trois Téniers, un Van Dyck, un Joseph Vernet, un Simon Vouet, etc..

Le Séminaire de Québec, en ouvrant cette galerie de peinture au public, y a transporté plusieurs tableaux de premier ordre, dispersés auparavant dans les différentes parties de l'établissement. Espérons que quelques riches amateurs voudront aussi contribuer à l'augmentation de ce petit trésor national, tout en faveur du public."

Nous ne pouvons mieux terminer qu'en reproduisant encore de l'annuaire la touchante et admirable notice biographique de M. Lucien Turcotte, le plus jeune professeur de la Faculté de droit, mort le 12 janvier dernier.

Cette notice est due à la plume facile et brillante de l'un des amis les plus distingués du défunt, M. Oscar Dunn, Rédacteur de " l'Opinion Publique " Le secrétaire de l'Université Laval, voudra bien recevoir nos meilleurs remerciements pour l'envoi d'un exemplaire de son estimable et utile annuaire.

Le Directeur gérant

L. W. TESSIER.

" Pendant que nous étions tous absorbés par les préoccupations politiques, la mort est passé dans les rangs de la jeune génération et a fait un vide qui ne sera pas de sitôt comblé. Lucien Turcotte est décédé le 12 janvier dernier. Mort pendant une lutte électorale où l'attendait un triomphe ! Mort au milieu d'une agitation qui a détourné le souvenir de ses compatriotes et empêché ses meilleurs amis même de penser à lui au gré de leur affection et de leur douleur ! Moi qui l'aimais comme un frère, je n'ai pas eu la triste consolation de lui rendre les derniers devoirs. Ironie des choses d'ici-bas : son talent, sa vertu singulière lui méritaient tous les succès ; déjà les obstacles ordinaires des débuts étaient tombés devant son énergie et son travail, il pouvait déjà compter sur une belle carrière, les regards étaient fixés sur lui, il avait d'ailleurs l'ambition légitime de faire et d'être quelque chose—et il meurt durant ces élections parlementaires qui devaient lui ouvrir les portes d'un avenir tout préparé d'avance par l'estime de ses compatriotes pour le grand nom qu'il portait !

“ Sur cette tombe à peine fermée, qu’il nous soit au moins permis de pleurer la perte que la patrie vient de faire et d’honorer la mémoire d’un ami.

“ Lucien Turcotte était le troisième fils de l’Honorable J. E. Turcotte ; il a été aussi son élève. Il était petit enfant que déjà son père, dès lors en pleine possession de ses succès oratoires, lui apprenait à déclamer les fables de Lafontaine. Il lui donnait d’abord l’exemple, puis il l’installait hardiment sur une table ou une chaise, et le faisait répéter, corrigeant ses gestes et ses intonations. A dix ans Lucien récitait le *chêne et le Roseau* comme un élève du Conservatoire. Avec un pareil maître, il ne pouvait manquer de se bien former, et ses compagnons d’études qui ont eu les prémices de sa jeune éloquence, s’expliqueront la sûreté de son bébit en apprenant que son *expérience* remontait si loin. Un jour ses confrères enthousiasmés par sa parole, lui ont fait une ovation : il disait plus tard que c’était là simplement un succès de déclamation obtenu par certains éclats de voix que son père lui avait appris. Explication pleine à la fois de modestie personnelle et d’orgueil filial.

“ Au Collège et à l’Université, le jeune Turcotte s’est toujours distingué par ses habitudes laborieuses et par sa bonne conduite. D’une activité d’esprit infatigable, il avait une soif dévorante de tout savoir, et il s’exaltait pour toutes les études, histoire, littérature, philosophie, théologie même. Il a toujours été le plus ardent des discoureurs, parlant sur toutes choses, parfois de celle qu’il ne connaissait pas : c’était sa manière à lui de tirer parti des relations sociales.

“ Son temps d’Université a été pour lui l’époque la plus heureuse de sa vie. Les succès qu’il a obtenus lui ont ouvert les horizons de la vie, et il se trouvait précisément à cet âge où l’on jouit d’un triomphe avec l’émotion candide de l’enfant et l’orgueil légitime de l’homme, période de transition entre la jeunesse et la virilité du talent, âge fortuné, bien différent d’une époque plus avancée de l’existence où les illusions ne déteignent plus sur les hommes et les choses qui nous entourent, où la réalité nue laisse voir la petitesse des hommes et l’inanité des choses.

“ Les confrères de Lucien Turcotte se rappellent encore plusieurs de ses discours prononcés à l’occasion des fêtes universitaires, discours de jeune homme sans doute, mais animés déjà d’un souffle d’éloquence. Il avait un tempérament d’orateur, il avait le *pectus* qui fait d’un expert en l’art de bien dire un orateur véritable. Chez lui la pensée provoquait le sentiment, l’émotion suivait de près l’idée et communiquait à sa parole la chaleur qui vivifie, l’accent qui subjugué ; l’accord intime de l’esprit et du cœur lui donnait cette force entraînante, don naturel des privilégiés, qui s’impose à tout le monde et qui est vraiment l’éloquence, la puissance de convaincre. Avidé de toute science, penseur acharné à tout concevoir, il était de plus doué d’une sensibilité délicate et d’une imagination qui le portait au-delà des horizons communs, au-dessus des niveaux ordinaires. On lui a reproché certaines hardiesses, sans doute pour le punir de pousser trop loin l’essor de son intelligence : tant il est vrai qu’il nous faut payer cher même la joie pure des pensées ou des rêves qui, touchant presque aux sphères infinies, sont l’expression la plus élevée des facultés de l’âme humaine et la ravissent en la rapprochant des splendeurs pour lesquelles elle a été créée. N’oublions donc pas que c’est à la puissance des efforts faits pour trouver la formule du vrai et du beau, dont Dieu a mis en nous l’instinct, qu’il faut mesurer les natures nobles et fortes. “ Le sublime est le son que rend une grande âme,” suivant le mot de Montalembert.

“ Un maître a dit que la plume forme à bien dire. Lucien Turcotte avait compris cela, et il écrivait beaucoup, non pas seulement en vue d'une préparation immédiate, mais dans le but de s'habituer à l'élégance et à la pureté du langage. Il donnait par là un exemple qui devrait être suivi plus généralement dans notre pays. Il voulait être en état de dire des choses justes, mais il voulait de plus pouvoir les bien exprimer. Il savait toute l'importance de la forme dans l'art oratoire, et il cherchait à éviter la vulgarité avec autant de soin que le néologisme, habitude qui devrait enfanter deux qualités rares mais essentielles chez les avocats et les politiques : la propriété des termes et la sobriété des développements. Être clair et concis, c'est le point difficile pour l'orateur, même pour l'écrivain.

“ Lucien Turcotte était parmi nous du trop petit nombre de ceux qui, richement favorisés par la nature sous le rapport de l'intelligence, comptant cependant pour réussir dans le monde bien plus sur l'étude que sur leur facilité native. Que de talents perdus par cette confiance exclusive dans les ressources naturelles de l'esprit ! Pourvu que l'on dise de quelqu'un : Il a du talent, celui-là croit avoir tout fait, il semble au comble de ses vœux, et il n'étudie pas, on dirait qu'il ne sent même pas le besoin d'étudier. Il en est pourtant des facultés intellectuelles comme du champ du cultivateur : il faut les cultiver et les nourrir pour leur conserver la fécondité primitive.

“ Notre ami avait compris de bonne heure cette nécessité absolue de l'étude, et il s'y adonna avec une ardeur opiniâtre. Il avait de l'ambition, mais il ne l'aurait pas cru avouable s'il ne l'avait fondée sur un labeur persévérant, et que l'on peut appeler excessif, puisqu'il y a contracté le germe d'une maladie mortelle.

“ Ses études de droits finies, il eut une chaire à l'Université Laval, qui l'envoya passer deux ans à Paris pour se préparer à donner son cours. C'est là surtout que je l'ai bien connu, et je me rappelle avec bonheur ces jours féconds, dont notre amitié et des études chéries faisaient le charme. Quo de promenades instructives nous avons faites dans ce beau Paris, tantôt cherchant des bouquins sur les quais, tantôt explorant une rue célèbre par ses souvenirs historiques, tantôt visitant les monuments, les musées, les fabriques dont s'honore la France ! Comme elles nous semblaient courtes ces heures que nous passions dans le jardin de Luxembourg, à l'ombre des grands ormes, un livre à la main, lisant à haute voix, discutant, écrivant en toute liberté, devant ce public habitué à voir les étudiants préférer le grand air du parc à la chaleur de leurs mansardes ! Nous allions quelquefois au théâtre ou à l'opéra, et l'œuvre des maîtres le transportait d'enthousiasme. Les cours de la Sorbonne lui causaient souvent une impression pénible : il se disait qu'il ne pourrait jamais enseigner avec ce talent, et cette seule idée le jetait dans un découragement dont il ne se relevait qu'à force d'énergie. Mais cette énergie il la possédait au plus haut degré pour l'accomplissement de ses devoirs d'homme et de chrétien. Caractère digne, honorable dans la plus belle acception du mot, et catholique convaincu, il unissait à la sévérité de la vertu le charme des natures exhubérantes et expansives. Jeune, emporté, il a su cependant éviter les fautes de son âge. C'était une âme d'élite dans un corps vierge. A défaut des vertus chrétiennes, le respect qu'il se portait à lui-même aurait fait de lui un sage. Mais il était catholique sincère, n'aimait pas à faire étalage de ses pratiques religieuses, priant Dieu avec humilité et du fond du cœur. A Paris, il faisait presque tous les jours une visite au St. Sacrement et

j'ai été trois mois sans le savoir. Ce trait renferme tout le secret de sa vie.

“ Hélas que nous reste-il de ce grand cœur, de cette belle intelligence ? Un simple souvenir. C'est beaucoup pour l'exemple qu'il nous retrace ; qu'est-ce pour notre amitié ? qu'est-ce pour la patrie qui fondait tant d'espérances sur son enfant ? On dirait qu'une fatalité pèse sur les jeunes gens doués du génie. Les uns sont annihilés par les circonstances ou par les persécutions, les autres s'anéantissent eux-mêmes par la paresse ou les habitudes, et la mort nous enlève les plus irréprochables. Remontez seulement à vingt années en arrière ; comptez tous les jeunes gens marquants ou même célèbres qui sont disparus dans la scène pour des causes diverses, et dites si notre nationalité n'est pas bien malheureuse de perdre ainsi tant de nobles défenseurs sans avoir obtenu d'eux des services qu'ils pouvaient rendre ?

“ Qui méritait plus que Lucien Turcotte une longue vie ? On serait tenté de crier à l'injustice du sort qui ne lui a point permis de donner toute la mesure de son intelligence et de travailler longtemps pour son pays, si nous savions que Dieu veille sur les peuples et sur les individus avec une infinie miséricorde. Il a rappelé à Lui notre ami, courbons la tête et cherchons dans cette belle mort le secret de bien vivre. Par ce qu'il a été, Turcotte nous apprend ce que nous devons être.

• Il lui en a coûté sans doute de faire le sacrifice de ses affections, de ses espérances, de sa jeunesse : il n'avait que vingt-sept ans ! Mais il a fait face à la mort avec le courage résigné du chrétien qui a observé toute sa vie les commandements de Dieu et de l'Eglise. Il ne faut pas le plaindre : toute la gloire, tout le bonheur est d'être ainsi préparé pour le suprême départ.”

OSCAR DUNN.

Erreurs et Mensonges historiques, par Ch. Barthélemy 4 v. in 12 br, \$2.00 Paris Ch. Blériot, Editeur. Montréal : J. B. Rolland et fils, Libraires dépositaires 12 et 14 Rue St. Vincent. C'est au moment où la recrudescence de l'erreur et du mensonge se fait surtout sentir dans le domaine de l'histoire, chaque jour plus violente et plus agressive, qu'il importe, pour répondre à des attaques aussi multipliées que perfides, d'offrir à tous les honnêtes gens et aux amis de la vérité un *vade mécum* qui, sous une forme attrayante, concise et précise à la fois, réponde d'une manière péremptoire à un besoin pressant, à une nécessité absolue.

La collection des *Erreurs et Mensonges historiques*, dont les trois premières séries ont été accueillies avec une faveur marquée, vient de s'augmenter d'un nouveau volume. Nul doute qu'en présence de la polémique contemporaine, cette publication ne prenne un intérêt tout particulier d'actualité, qui s'explique d'ailleurs par la simple nomenclature des questions traitées et résolues dans les quatre volumes parus.

Non-seulement par leur format ces volumes sont à la portée de tous, ainsi que par la modicité de leur prix, mais encore—et c'est là ce qu'il importe de faire remarquer—en peu de pages *plus de quarante problèmes historiques* dont chacun a été traité en un et même plusieurs forts volumes, seront élucidés, et, de plus, ils fourniront l'indication exacte des sources où l'on pourra puiser, à loisir, tous les renseignements désirables. Et comme à côté de chaque erreur et mensonge se glissent, comme des appendices inévitables d'autres erreurs et mensonges, il s'ensuit que ces quarante questions se décupleront en quelque sorte.

On voit d'avance l'intérêt puissant et pratique de cette publication, qui est comme une bibliothèque portative, indispensable à tout homme ami de la vérité historique.

Feminiana.—*Education, influence, caractères et devoirs des femmes*, avec commentaires, par Jean Darche, bibliophile, 1 volume in 18 Jésus 63 cents Paris : Blériot, Editeur. Montréal : J. B. Rolland et fils, Libraires dépositaires, 12 et 14 Rue St. Vincent. On a beaucoup écrit sur les femmes et à propos des femmes ; on pourrait même dire que la plupart des productions littéraires leur sont consacrées, soit pour les louer, soit pour les déprécier, mais bien peu pour leur enseigner leurs devoirs, c'est-à-dire la source même de leurs droits les plus sacrés, au respect, à l'amitié et à l'amour, si on considère les femmes sous le triple aspect de mères, de sœurs et d'épouses. Le titre détaillé du livre de M. Darche nous dispense d'en faire l'analyse, d'ailleurs assez difficile, car tout se tient dans un tel sujet, si complexe même dans son unité, et séparé les uns des autres, les chapitres de cet ouvrage n'ont plus ce caractère de force et de logique qui résulte de leur cohésion : il faut donc lire ces pages et les relire, cette dernière recommandation est celle d'un plaisir qui se doublera par une plus intime connaissance d'un sujet si digne de la plus légitime curiosité, c'est-à-dire de ce soin que tous les esprits sérieux doivent apporter à l'étude d'un des grands problèmes sociaux, le fondement même d'une nation et surtout d'une nation telle que la France qui doit tant aux femmes.

Déjà N.N.S.S de Paris, d'Orléans et de Beauvais ont exprimé à M. Darche leurs précieuses sympathies, en des termes non équivoques ; l'épiscopat, si éclairé, ne peut manquer de prendre sous sa haute protection ce livre qui manquait et qui a le rare mérite de bien venir à son heure, comme le remède le plus approprié au mal dont nous sommes menacés de devenir irrémédiable proie, si la famille—déjà tant ébranlée—venait à perdre l'appui des femmes, c'est-à-dire des mères, des sœurs et des épouses, qui, jusqu'à ce jour, ont conservé si vaillamment parmi nous et au sein des agitations les plus terribles, le triple trésor et la noble tradition du respect, de l'amitié et de l'amour, dans ce que ces trois choses ont de plus élevé après Dieu, dont elles dérivent comme de leur source native et féconde.

La Révolution et l'Ordre Chrétien, par Auguste Nicolas, ouvrage complémentaire de *l'Etat sans Dieu*.

Un magnifique volume in-8°.—Prix : \$1.50. Paris, Emile Vaton, Editeur : Montréal, J. B. Rolland & Fils, Libraires-Dépositaires, rue St. Vincent, Nos. 12 et 14.

EXTRAIT DE LA TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.—

Avertissement.—Prologue.—I. Critiques de l'Etat sans Dieu. — Justifications et explications.—II. Raisons de craindre.—III. Raisons d'espérer. — IV. Moyens de salut.— V. Quelle peut être aujourd'hui en France la meilleure forme gouvernementale de l'ordre chrétien.—Épilogue.

En notre temps troublé, les livres d'actualité vieillissent vite : heureux lorsqu'ils ne meurent pas avant d'avoir vu le jour. Mais c'est l'avantage des œuvres de principe de pouvoir survivre aux circonstances mêmes qui les ont inspirés. Ainsi en est-il du nouvel ouvrage de M. Auguste Nicolas, *la Révolution et l'ordre chrétien*, ou, pour mieux dire, ainsi en eût-il été, dans le cas même où l'événement n'eût pas justifié les tristes prévisions dont son introduction laisse entrevoir la trace.

Conçu, alors que sur le radcau de la République conservatrice, avec M. Thiers pour pilote, nous glissions loyalement mais logiquement sur les abîmes du radicalisme, le livre de M. Nicolas était sur le point de paraître, lorsque le vote du 24 mai vint rendre aux gens d'hier le courage et l'espoir. Il n'a point hésité cependant à le publier, sans changement ni retouche, " sans chercher à l'accommoder à l'événement, aux choses et aux hommes disparus ou nouveau venus sur la scène " non qu'il " n'estimât à toute sa valeur cet étonnant changement de pouvoir," mais parce qu'il avait compris dès le début que bien des dangers subsistaient, et que la victoire du 24 mai ne pouvait être féconde qu'autant qu'on s'appliquerait, par d'incessants efforts, à lui faire porter tous ses fruits...

Les Métiers Infâmes par A. de Lamothe, 1 volume in-12 br. 75 cents. Paris: C. Blériot, Editeur. Montréal: J. B. Rolland et Fils, 12 et 14 Rue St. Vincent.

Ce livre est un cri de guerre contre les ennemis de la religion et de l'ordre social. Une lutte terrible, acharnée, est engagée entre le bien et le mal, entre l'erreur et la Vérité; les honnêtes gens ne peuvent plus rester spectateurs indifférents de cette effroyable mêlée; tous, nous avons un devoir à remplir; c'est pour contribuer à cette œuvre de salut que M. A. de Lamothe entre dans les rangs et publie *les métiers infâmes*. Il y a dans ces pages, une puissance, une énergie, une vigueur d'indignation qui éclairent et font frémir.

Voici le sommaire des principaux chapitres :

Les crieurs de mouron.—*Les Ramasseurs d'ordures.*—*Vieux habits, vieux gallons.*—*Le musée des défroqués.*—*Les gratteurs de pourceaux.*—*Les Pétroleurs.*—*Les Gargotiers du Lapin-Rouge.*—*Les faiseurs d'anges et les faiseurs de démons.*—*Les Mendiants de popularité, etc., etc.*